

# L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DANS LES ACTIONS ERASMUS+

Guide à l'usage des porteurs et des évaluateurs de projets



Groupe de travail coordonné par Gaëlle BEDIS et Déborah GRAND, composé d'évaluateurs dans les secteurs enseignement supérieur, enseignement scolaire, enseignement professionnel, enseignement des adultes et jeunesse :

- Gaëlle BEDIS, Documentaliste
- Yves CAUBET, Enseignant-chercheur en Biologie-Écologie
- Laurène CHEREL, Enseignante d'anglais en collège ;
- Déborah GRAND, Formatrice académique pour l'Éducation prioritaire ;
- Dominique LEVESQUE, Consultant en mobilités douces
- Michel ROUSSEAU, Consultant des I.A.A et affaires européennes

# L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DANS LES ACTIONS ERASMUS+

✦ Guide à l'usage des porteurs et des évaluateurs de projets ✦

## MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION

Principe fondamental du traité sur l'Union européenne et objectif prioritaire pour les politiques internes et externes de l'Union européenne, le développement durable constitue un engagement fort de celle-ci à l'horizon 2030, visant à mettre en œuvre avec ses états membres le programme de développement durable des Nations Unies.

L'engagement de la société civile est central pour atteindre les objectifs de développement durable. Le programme Erasmus + constitue un levier pour sa mise en place, le développement durable étant un des standards de qualité que les porteurs de projets sont appelés à respecter.

Ce guide a été conçu par EvalUE, association des experts et des évaluateurs de l'Union européenne, pour accompagner les experts dans l'identification, l'analyse, l'évaluation des pratiques du développement durable présentes dans les projets qu'ils évaluent et le conseil aux porteurs de projets. Il est destiné également à tous les acteurs de l'éducation et de la formation souhaitant favoriser ces pratiques. Nous souhaitons que ce guide puisse être une aide efficace pour l'atteinte des objectifs de développement durable voulue par l'Union européenne.

**VIVIANE DEVRIESERE**

## PRÉFACE

Clara DE LA TORRE, Directrice général adjointe, Directorate General for Climate Action, European Commission : « Le climat et les jeunes », avril 2022<sup>1</sup>, projet « 2022 ANNÉE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE »

*“L’urgence climatique est indéniable et la jeunesse européenne l’a très bien compris. Selon les jeunes de 15 à 24 ans, l’environnement et le changement climatique sont les deux plus grands défis globaux de notre époque. 87 % d’entre eux veulent que l’Europe soit le premier continent climatiquement neutre d’ici 2050, et 92% veulent accroître la part des énergies renouvelables dans notre continent. Pour agir face au climat, la jeunesse compte sur l’union européenne. Nous voyons dans les sondages ainsi que dans de nombreuses mobilisations populaires qui rassemblent des milliers de jeunes que cette génération appelle à une chose : l’action. Cet appel, nous l’entendons. C’est pourquoi, avec le pacte vert pour l’Europe, nous avons pris l’engagement de devenir justement le premier continent du monde à devenir neutre en carbone. Pour atteindre cet objectif, nous nous engageons à réduire nos émissions nettes de gaz à effet de serre d’au moins 55% d’ici 2030. Et tout comme les jeunes comptent sur nous, nous comptons aussi sur eux. Les jeunes sont des acteurs importants du changement. Nous savons qu’ils ont une conscience climatique aigüe et agissent, dans leur vie, en conséquence. A travers l’année européenne de la jeunesse, nous voulons mettre en valeur leurs contributions. Nous mettons aussi des outils à leur disposition, tels que le pacte européen<sup>2</sup> pour le climat, que je vous invite à rejoindre. Ce pacte rassemble des européens de tout lieu et de tout âge pour dialoguer, coopérer et construire ensemble la société neutre en carbone de demain. Soyez acteur du pacte pour le climat, devenez des ambassadeurs pour le climat, organisez des discussions dans votre entourage (...) J’encourage vivement toutes les jeunes européennes et tous les jeunes européens à continuer à nous inspirer pour agir chaque jour pour le climat.”*

*L’environnement et l’action pour le climat sont des priorités de l’UE, aujourd’hui et à l’avenir. Dans cette nouvelle stratégie européenne de croissance, les écoles, les établissements de formation et les universités jouent un rôle déterminant.*

**Programme Erasmus+ 2021-2027**

---

<sup>1</sup> Vidéo de l’intervention de Clara de la Torre

<sup>2</sup> Un pacte vert pour l’Europe | Commission européenne (europa.eu)

## Table des matières

|      |                                                                                                                                                                              |    |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.   | Introduction .....                                                                                                                                                           | 6  |
| II.  | Partie 1 : État des lieux de la dimension environnementale dans le programme Erasmus+ .....                                                                                  | 6  |
| A.   | Orientation stratégique de l'Union Européenne : le "pacte vert européen" .....                                                                                               | 6  |
| B.   | Évolution de la place du développement durable dans le programme Erasmus+ .....                                                                                              | 7  |
| 1.   | 2016, une définition imprécise et une place très modeste du développement durable .....                                                                                      | 7  |
| 2.   | 2020, la dimension climatique dans l'orientation de certaines actions .....                                                                                                  | 9  |
| 3.   | 2022, la dimension environnementale dans l'implémentation de tous les projets .....                                                                                          | 9  |
| C.   | La croissance durable dans le programme Erasmus+ 2021-2027 .....                                                                                                             | 9  |
| 1.   | Présentation du programme Erasmus+ et de ses objectifs .....                                                                                                                 | 9  |
| 2.   | La dimension environnementale : une dimension transversale prioritaire des actions .....                                                                                     | 11 |
| 1)   | Projets de mobilité (Action clé 1) : .....                                                                                                                                   | 11 |
| 2)   | Projets en soutien à la coopération (Action clé 2) .....                                                                                                                     | 11 |
| 3)   | Partenariats pour l'excellence (Action clé 2) .....                                                                                                                          | 12 |
| 4)   | Partenariats pour l'innovation (Action clé 2) .....                                                                                                                          | 12 |
| 5)   | Projets prospectifs .....                                                                                                                                                    | 12 |
| 6)   | Projets de Renforcement des capacités .....                                                                                                                                  | 13 |
| 3.   | La dimension environnementale dans l'implémentation et dans l'évaluation des projets .....                                                                                   | 13 |
| 1)   | Projets de mobilité (Action clé 1) : .....                                                                                                                                   | 13 |
| 2)   | Projets en soutien à la coopération (Action clé 2) : .....                                                                                                                   | 14 |
| 3)   | Partenariats pour l'excellence (Action clé 2) : .....                                                                                                                        | 15 |
| 4)   | Partenariats pour l'innovation (Action clé 2) : .....                                                                                                                        | 15 |
| 5)   | Projets prospectifs .....                                                                                                                                                    | 15 |
| 6)   | Projets de Renforcement des capacités .....                                                                                                                                  | 16 |
| III. | Partie 2 : Comment prendre en compte la dimension environnementale dans les candidatures Erasmus+ ? ...                                                                      | 16 |
| A.   | Tous secteurs confondus .....                                                                                                                                                | 17 |
| 1.   | Pertinence du projet .....                                                                                                                                                   | 17 |
| 2.   | Conception et mise en œuvre du projet .....                                                                                                                                  | 17 |
| 1)   | La mobilité des participants .....                                                                                                                                           | 17 |
| 2)   | L'optimisation des réunions transnationales et des activités .....                                                                                                           | 17 |
| 3.   | Partenariat et modalités de coopération .....                                                                                                                                | 19 |
| 1)   | Le choix des partenaires : .....                                                                                                                                             | 19 |
| 2)   | La bonne gestion du numérique : .....                                                                                                                                        | 19 |
| 3)   | Recourir à un audit externe de la stratégie et mise en œuvre DD .....                                                                                                        | 20 |
| 4.   | Impact et dissémination .....                                                                                                                                                | 20 |
| 1)   | Les événements de dissémination, la promotion des résultats .....                                                                                                            | 20 |
| 2)   | La sensibilisation, première étape vers une intégration progressive des bonnes pratiques en développement durable .....                                                      | 21 |
| B.   | Quelques particularités propres à certains secteurs .....                                                                                                                    | 21 |
| 1.   | Enseignement supérieur .....                                                                                                                                                 | 21 |
| 1)   | État des lieux des candidatures (appels à projets 2020 et 2021) .....                                                                                                        | 21 |
| 2)   | Les incitation à une transition durable pour l'enseignement supérieur et la recherche .....                                                                                  | 22 |
| 2.   | Enseignement scolaire, formation professionnelle et éducation des adultes .....                                                                                              | 23 |
| 1)   | Outils de mesure et d'évaluation .....                                                                                                                                       | 23 |
| 2)   | Principales pistes en matière d'éducation au développement durable (EDD): comment le porteur de projet peut-il évaluer les compétences liées au développement durable? ..... | 24 |
| 3.   | Jeunesse .....                                                                                                                                                               | 25 |
| 1)   | Contexte .....                                                                                                                                                               | 25 |
| 2)   | Préconisation dans le programme 21-27 pour le secteur jeunesse .....                                                                                                         | 26 |

|                                                                                                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| IV. Conclusion .....                                                                                   | 27 |
| V. Partie 3 : Boîte à outils et Ressources documentaires .....                                         | 28 |
| A. Comment évaluer la dimension environnementale dans les candidatures .....                           | 28 |
| 1. Une approche par thématiques environnementales .....                                                | 28 |
| 2. Une approche par catégories d'actions.....                                                          | 29 |
| 3. Le cas particulier des événements de dissémination (colloques, spectacles...) .....                 | 30 |
| B. Grille développée d'une autoévaluation de projet EDD dans les domaines du scolaire et de l'EFP..... | 31 |
| C. Des ressources en ligne pour aller plus loin .....                                                  | 33 |
| 1. Exemple de calendriers « Environnement & Développement durable » (EDD) .....                        | 33 |
| 2. Les objectifs Développement durable (ODD) .....                                                     | 34 |
| 3. Les calculateurs d'empreinte et les comparatifs d'émission .....                                    | 34 |
| 4. Comprendre le dérèglement climatique, l'écoresponsabilité... ..                                     | 34 |
| 5. Les documents de références, guides, chartes.....                                                   | 35 |
| 6. La démarche écoresponsable des institutions .....                                                   | 36 |



## I. Introduction

L'association [Eval-UE](#), qui regroupe des évaluateurs et experts de l'Union Européenne, a rédigé ce guide afin d'aider les organismes d'enseignement, de jeunesse et de formation qui envisagent de postuler au programme Erasmus+ à poser dans les bons termes la problématique de l'introduction du développement durable dans leur gestion des priorités transversales du programme.

Il n'est pas rare que, dans un projet, la seule dimension du développement durable se limite à l'organisation des mobilités en train ou en autocar plutôt qu'en avion lorsque c'est envisageable.

Cette limitation serait-elle due à un manque d'ambition ou d'imagination des porteurs de projets ? Faut-il être un spécialiste du développement durable pour pouvoir le mettre en pratique ? Faut-il que l'établissement se soit déjà engagé dans une stratégie de développement durable approfondie ?

En présentant l'historique de l'appropriation de cette notion au sein de l'Union européenne et l'évolution de la place du développement durable dans le programme Erasmus+, ce guide montre qu'il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour inscrire les projets dans une dynamique du respect de l'environnement, d'autant qu'il s'agit aussi d'une évolution récente et incontournable.

Depuis 2021, l'environnement et la lutte contre le changement climatique a clairement pris sa place au sein des priorités transversales du programme Erasmus+ au même titre que l'inclusion et la diversité, la transformation numérique et la participation à la vie démocratique, les valeurs communes et l'engagement civique. La prise en compte de ces priorités nécessite d'effectuer des choix raisonnés, adaptés et réalisables, puis de mettre en place des indicateurs pertinents permettant de mesurer les progrès atteints. En tant que priorité, le développement durable apparaîtra ainsi de manière convaincante dans les candidatures.

Ce guide présente un état des lieux du développement durable dans le programme Erasmus+ puis propose une sélection d'exemples pratiques et d'outils permettant de prendre en compte la dimension environnementale dans les projets Erasmus+, et de répondre au mieux aux attentes liées à cette priorité.

## II. Partie 1 :

### État des lieux de la dimension environnementale dans le programme Erasmus+

#### A. Orientation stratégique de l'Union Européenne : le “pacte vert européen”

En juillet 2019, la Commission européenne a mentionné pour la première fois le **pacte européen pour le climat** dans le cadre de ses orientations politiques pour 2019-2024. En décembre 2019, la communication sur le pacte vert pour l'Europe a détaillé les objectifs du pacte pour le climat<sup>3</sup>. Depuis lors, la Commission européenne a adopté une série de propositions visant à adapter les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité, en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Cette orientation générale fut précisée à plusieurs reprises en 2020 et 2021 et la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe ([European Green Deal](#)) fut adoptée le 14 juillet 2021<sup>4</sup>.

Le **pacte vert** fait partie intégrante de la stratégie de la Commission européenne visant à mettre en œuvre le programme des Nations unies à l'horizon 2030 et ses **objectifs de développement durable**<sup>5</sup>. Il est explicitement décliné pour les secteurs impactant les émissions de gaz à effet de serre et la nécessaire transition des activités humaines vers des pratiques plus durables au travers de sept leviers : « Transformer notre économie et nos sociétés » ; « Rendre les transports durables pour tous » ; « Prendre la tête de la troisième révolution industrielle » ; « Rendre notre système énergétique propre » ; « Des bâtiments rénovés pour des modes de vie plus écologiques » ; « Travailler avec la nature pour protéger notre planète et notre santé » ; et « Renforcer l'action mondiale pour le climat ». Pour chaque levier, les objectifs à atteindre sont chiffrés et le parlement a commencé à adopter les directives et réglementations nécessaires<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr)

<sup>4</sup> [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/delivering-european-green-deal\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/delivering-european-green-deal_fr)

<sup>5</sup> <https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>

<sup>6</sup> <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/9f89d86b-00e3-11ec-8f47-01aa75ed71a1>

Sur les documents de synthèse, l'éducation et la formation, du fait de leur caractère transversal, ne font pas l'objet d'une orientation précise, à l'exception d'une mention explicite concernant **« la formation aux compétences nécessaires à la transition de l'économie et des sociétés »**. Toutefois, la feuille de route du pacte vert précise que pour intégrer la durabilité dans toutes les politiques de l'Union, il est nécessaire **« d'activer l'éducation et la formation »**, au même niveau que le verdissement de la finance et l'aide de l'innovation :

*« Les écoles, les établissements de formation et les universités sont bien placés pour dialoguer avec les élèves, les parents et la communauté au sens large sur les changements nécessaires pour une transition réussie. La Commission élaborera un cadre de compétences européen pour [...] des compétences et des attitudes en matière de changement climatique et de développement durable. Elle [...] facilitera l'échange de bonnes pratiques au sein des réseaux de programmes de formation des enseignants de l'UE. »*

*Feuille de route du pacte vert pour l'Europe, p22*

Cette même feuille de route mentionne explicitement des programmes phares communautaires comme le programme de recherche et d'innovation « Horizon Europe », pour la promotion des innovations énergétiques, technologiques et industrielles ; adaptation des programmes de soutien aux pays voisins immédiats de l'UE ; ou les réflexions sur un programme communautaire en environnement.

En 2021, la mise en place du pacte vert pour l'Europe a radicalement impacté le programme Erasmus+, l'un des plus anciens programmes communautaires, dont les différentes émanations touchent tous les publics, même si celui-ci n'est pas mentionné explicitement.

## B. Évolution de la place du développement durable dans le programme Erasmus+

L'étude de trois versions successives du guide du programme Erasmus+, deux pour la période 2014-2020, avant (2016 version 2 du 18/12/2015) et après (2020 version 1 du 05/11/2019) l'orientation climatique de l'UE, et le guide de début du programme 2021-2027 (2022 version 2 du 26/01/2022), montre très clairement l'évolution quantitative et qualitative de la place du développement durable dans le programme Erasmus+ (voir les diagrammes hiérarchiques successifs des occurrences de 10 mots-clés dans les trois guides). En effet, les mots-clés se rapportant à l'environnement, au climat et au développement durable ont vu leurs occurrences quadrupler entre les guides de la phase 2014-2021 et le premier guide du nouveau programme 2021-2027, cet aspect environnemental devenant majoritaire (42%) devant l'inclusion (30%) et l'innovation (28%), alors que cette dernière dominait très largement le programme 2014-2021 (56%).

### 1. 2016, une définition imprécise et une place très modeste du développement durable

Dans le programme Erasmus+ 2014-2020, la dimension Développement Durable apparaît explicitement, ciblée sur l'enseignement supérieur, dans les objectifs du programme du guide 2016 :

#### **Objectif général**

*Le programme Erasmus+ contribue :*

*[...] au développement durable des pays partenaires dans le domaine de l'enseignement supérieur ; [...]*

*Guide Erasmus+ 2016 – p10*

Toutefois, cette notion de durabilité est seulement détaillée comme priorité horizontale des Partenariats stratégiques de l'action clé 2 et ne présente pas de dimension climatique ou environnementale affirmée :

#### **Priorité horizontale des partenariats stratégiques**

*Investissement durable, performance et efficacité de l'enseignement et de la formation : la priorité sera accordée à des actions soutenant la mise en œuvre effective du Plan d'investissement pour l'Europe, [...] ainsi qu'à des actions soutenant les politiques d'éducation, de formation et de jeunesse [...] qui assurent la qualité de l'enseignement et de la formation [...] plus efficacement [...]. La priorité ira aussi à des actions soutenant l'élaboration de moyens novateurs d'assurer un investissement durable dans toutes les formes d'apprentissage, y compris des financements axés sur le rendement et le partage des coûts.*

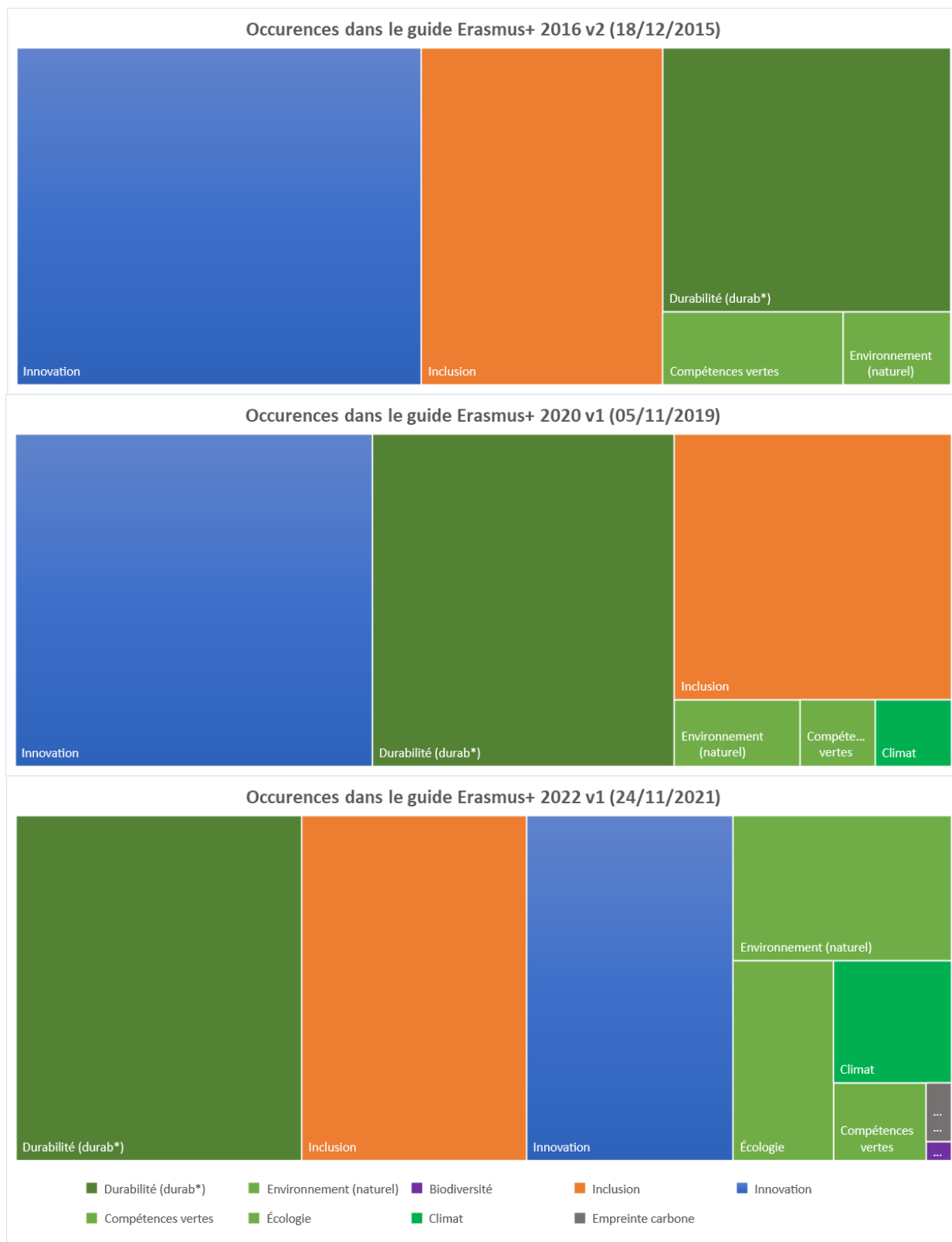
*Guide Erasmus+ 2016 – p123*

Seules les « compétences vertes » sont mentionnées pour les projets Alliances sectorielles pour les compétences dans l'action clé 2 :

*De plus, la transition vers une économie circulaire doit être soulignée par des changements dans les qualifications et les programmes nationaux d'enseignement et de formation afin de répondre aux nouveaux besoins professionnels relevant des « compétences vertes ».*

*Guide Erasmus+ 2016 – p155*

Ces compétences représentent un sous-critère d'évaluation explicite, pouvant apporter des points de bonus, dans le critère d'évaluation « Pertinence du projet ».



### Évolution des occurrences de différents mots-clés dans l'ensemble du guide du programme Erasmus+, en version française, pour les éditions 2016, 2020 et 2022.

La représentativité de l'inclusion est restée stable (environ 30%) alors que l'innovation a considérablement baissé en représentativité dans la version 2022 (de 56% à 28%) tandis que le développement durable, au sens large, augmentait (de 10% à 42%), particulièrement lié au climat (« réchauffement climatique », « changement climatique » ...), et l'apparition de nouveaux mots-clés comme « empreinte carbone », « écologie », « pratiques écologiques » absents avant 2022. A noter que le terme « biodiversité », partie intégrante des objectifs de développement durable d'Horizon 2030, n'est mentionné qu'une seule fois (0.2%).

## 2. 2020, la dimension climatique dans l'orientation de certaines actions

Si la liste des objectifs du programme reste inchangée dans la version du guide 2020, postérieure à l'adoption du pacte vert fin 2019, le développement durable intègre une dimension climatique dans la version révisée de 2020. Il est par ailleurs clairement associé aux compétences vertes comme le montre la nouvelle rédaction (changements apportés en gras) des objectifs des Alliances sectorielles pour les compétences :

*Par ailleurs, la transition vers une économie circulaire **et plus verte** doit s'accompagner d'une adaptation des qualifications et des programmes nationaux d'enseignement et de formation, afin de répondre aux nouveaux besoins du marché du travail en matière de compétences vertes **et le développement durable**.*

*Guide Erasmus+ 2020 – p154*

L'adoption du pacte vert pour l'Europe impacte principalement le programme dans la version 2020 des priorités horizontales des projets de Partenariats stratégiques, en précisant les compétences du domaine des actions climatiques, mais surtout en introduisant une priorité spécifique :

***Objectifs environnementaux et climatiques** : le programme vise à soutenir, dans tous les secteurs, la sensibilisation aux défis environnementaux et climatiques. La priorité sera accordée aux projets visant à développer les compétences dans divers secteurs liés à la durabilité, à élaborer des stratégies et des méthodologies en matière de compétences sectorielles vertes, ainsi que des programmes d'études orientés vers l'avenir qui répondent mieux aux besoins des individus. Le programme soutiendra également l'expérimentation de pratiques innovantes pour préparer les apprenants, le personnel et les animateurs de jeunesse à devenir de véritables facteurs de changement (par exemple, économiser les ressources, réduire la consommation d'énergie et les déchets, compenser les émissions de carbone, opter pour des choix alimentaires et de mobilité durables, etc.) La priorité sera également accordée aux projets qui, au moyen de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et des activités sportives, permettent de modifier les comportements en fonction des préférences individuelles, des habitudes de consommation et des modes de vie*

*Guide Erasmus+ 2020 – p110*

Cette priorité n'apporte cependant une bonification pour le critère « Pertinence du projet » que si elle est retenue comme prioritaire au niveau national, ce qui fut le cas en France dès la campagne 2020 (« *Rôle de l'éducation dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition environnementale* »).

Concernant les priorités sectorielles, l'aspect environnemental n'apparaît que dans le secteur de l'enseignement scolaire comme champ particulier d'application des STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques).

En outre, le programme de l'action clé 2 Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse suggère d'intégrer des activités de « volontariat dans le domaine de l'environnement ».

## 3. 2022, la dimension environnementale dans l'implémentation de tous les projets

L'orientation stratégique du pacte vert pour l'Europe dans le programme Erasmus+ devient importante et transversale dans la nouvelle phase 2021-2027. Jusqu'alors limité à une incitation pour les objectifs du projet, au travers des priorités transversales de quelques actions, le développement durable s'inscrit maintenant dans l'implémentation des projets, quel que soit leur objectif prioritaire, et devient l'un des critères transversaux d'évaluation des candidatures, et ce, pour la plupart des actions Erasmus+.

## C. La croissance durable dans le programme Erasmus+ 2021-2027

La première année du nouveau programme a connu une évolution des termes utilisés reflétant l'évolution des orientations de la politique européenne : « développement durable », puis « lutte contre le changement climatique », « objectifs de durabilité, environnementaux et climatiques » et enfin en janvier 2022 « **croissance durable** ».

### 1. Présentation du programme Erasmus+ et de ses objectifs

Dans la présentation générale du programme Erasmus+, la mention récurrente à une croissance durable de l'Europe précise très clairement la lutte contre le changement climatique comme l'un des axes fédérateurs pour la cohésion et la croissance durable de l'Europe. L'aspect central du respect de l'environnement, issu du pacte vert pour l'Europe, est très clairement affiché dès cette présentation des objectifs du nouveau programme :

*Conformément aux priorités de l'Union européenne visant à rendre son économie durable, les projets devraient être conçus dans le respect de l'environnement et intégrer des pratiques écologiques à tous les niveaux. Lors de l'élaboration de leurs projets, les organisations et les participants concernés devraient adopter une approche respectueuse de l'environnement, qui les encourage à aborder des questions environnementales et à s'informer à leur sujet, à réfléchir à ce qui peut être mis en place à leur échelle, et à trouver des méthodes de remplacement plus écologiques pour mettre en œuvre leurs activités.*

*Guide Erasmus+ 2022 – p5*

La structure du guide du programme a évolué, devenant beaucoup plus stratégique. Ainsi, la présentation des objectifs du programme développe très précisément quatre domaines qui reprennent les priorités de la commission européenne pour les 7 années :

- « Inclusion et diversité »
- « Transformation numérique »
- « Environnement et lutte contre le changement climatique »
- « Participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique »

Les trois premiers axes deviennent transversaux et les porteurs des projets, quelle que soit l'action, devront les prendre en compte dans la conception et la mise en œuvre, il en sera de même pour les évaluateurs des candidatures. Le quatrième axe est associé principalement aux programmes touchant la jeunesse.

La référence au pacte vert pour l'Europe est explicite dans la description de l'objectif environnemental et climatique, ainsi que le rôle des établissements d'enseignement et de formation et des différents publics ciblés :

**Environnement et lutte contre le changement climatique :**

*L'environnement et l'action pour le climat sont des priorités de l'UE, aujourd'hui et à l'avenir. La communication relative au pacte vert pour l'Europe constitue la nouvelle stratégie européenne de croissance et reconnaît le rôle déterminant des écoles, des établissements de formation et des universités pour dialoguer avec les élèves, les parents et la communauté au sens large sur les changements nécessaires pour une transition réussie afin de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050*

**Guide Erasmus+ 2022 – p9**

Les mobilités et les apprentissages étant au cœur du dispositif Erasmus+ et de ses actions, l'argumentaire précise la stratégie en termes de compétences mais également la prise en compte de cette orientation au cœur de l'implémentation des dispositifs intégrant des mobilités en limitant leur impact environnemental :

*Le programme Erasmus+ représentera un instrument essentiel pour développer les connaissances, les compétences et les attitudes en matière de changement climatique et pour favoriser le développement durable, tant au sein de l'Union européenne qu'au-delà. Le programme augmentera le nombre de possibilités de mobilité dans les domaines verts tournés vers l'avenir, qui favorisent le renforcement des compétences, améliorent les perspectives de carrière et engagent les participants dans des domaines stratégiques pour la croissance durable, en accordant une attention particulière au développement rural (agriculture durable, gestion des ressources naturelles, protection des sols, agriculture biologique). En outre, Erasmus+, qui est centré sur la mobilité, devrait s'efforcer de parvenir à la neutralité carbone en promouvant des modes de transport durables et des comportements plus responsables.*

**Guide Erasmus+ 2022 – p9-10**

Ces recommandations aboutissent à une incitation au dépôt de candidatures, pour toutes les actions du programme, s'inscrivant dans cette orientation et qui seront, par conséquent, jugés prioritaires lors de la phase de sélection, si leur objectif est directement lié au développement durable et/ou si leur implémentation témoigne d'une prise en compte du respect environnemental :

*L'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique deviendront une priorité horizontale pour la sélection des projets. La priorité sera accordée aux projets visant à renforcer les compétences dans divers secteurs verts, y compris dans le cadre de la contribution de l'éducation et de la culture aux objectifs de développement durable, et à élaborer des stratégies et des méthodologies en matière de compétences sectorielles vertes, des programmes d'études orientés vers l'avenir, ainsi que des initiatives à l'appui des approches prévues par les organisations participantes en matière de développement durable.*

*Le programme soutient l'utilisation de pratiques innovantes pour faire des apprenants, du personnel et des animateurs socio-éducatifs de véritables acteurs du changement (par exemple, économiser les ressources, réduire la consommation d'énergie, les déchets et l'empreinte carbone, opter pour des choix alimentaires et de mobilité durables, etc.). La priorité sera également accordée aux projets qui, au moyen d'activités dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, permettent de modifier les comportements en matière de préférences individuelles, de valeurs culturelles et de sensibilisation et, plus généralement, de soutenir l'engagement actif en faveur du développement durable.*

**Guide Erasmus+ 2022 – p10**

Le dernier paragraphe de l'argumentaire insiste sur les pratiques écologiques dans la mise en œuvre des projets, et ce dès la conception de la candidature avec, en filigrane, l'intérêt spécifique que porteront les évaluatrices et évaluateurs à la mise en place de ces bonnes pratiques, que les différentes plateformes communautaires, comme eTwinning et EPALE, pourront relayer :

*Par conséquent, les organisations et les participants concernés devraient s'efforcer d'intégrer des pratiques écologiques dans tous les projets lors de la conception de l'activité, qui les encourage à aborder des questions environnementales et à s'informer à leur sujet, à réfléchir à des actions locales et à trouver des méthodes de remplacement plus écologiques pour mettre en œuvre leurs activités.*

**Guide Erasmus+ 2022 – p10**

Le développement durable dépasse donc très largement le stade de l'intention et devra apparaître très clairement dans les candidatures par des choix factuels, argumentés et explicites, lors de l'analyse de la stratégie de mise en œuvre du projet. Il faut toutefois noter que la partie descriptive des programmes Erasmus+, bien que très précise

pour certains aspects, ne propose pas de pistes concrètes sur « l'implémentation verte » des projets. Par ailleurs, la version 2022 des formulaires de candidature ne comportait pas encore de question spécifique sur cet aspect, comme il en comporte pour l'aspect inclusif et l'aspect innovateur.

## 2. La dimension environnementale : une dimension transversale prioritaire des actions

### 1) **Projets de mobilité (Action clé 1) :**

Pour tous les projets de mobilité, quel que soit le secteur et conformément aux objectifs du programme, les candidatures se doivent de prendre en compte les dimensions horizontales, apparues dans le programme Erasmus+ 2021-2027, qui relayent les standards de qualité Erasmus+ explicités dans les différents modèles sectoriels de charte : « Inclusion et Diversité », « Numérique » et « Pratiques écoresponsables », pour tous les secteurs, auxquels s'ajoute « Démocratie » pour certains. Généralement, la description reprend les mêmes bases sur le fond, mais s'adapte au secteur concerné :

**Pratiques écoresponsables et durables :** Conformément aux standards de qualité Erasmus, les organisations qui reçoivent un soutien au titre du programme doivent promouvoir une attitude responsable et respectueuse vis-à-vis de l'environnement chez leurs participants, en sensibilisant ceux-ci à l'importance d'agir pour réduire ou compenser l'empreinte environnementale des activités de mobilité. Ces principes devraient être pris en considération lors de la préparation et de la mise en œuvre de toutes les activités organisées au titre du programme, en particulier en exploitant les aides financières spécifiques mises à disposition par le programme pour promouvoir les moyens de transport écoresponsables. Les organisations qui fournissent des services d'enseignement et de formation devraient intégrer ces principes dans leur travail quotidien et promouvoir activement un changement des mentalités et des comportements chez leurs apprenants et au sein de leur personnel. (*Enseignement et Formation Professionnels p94 – Scolaire p111 – Adultes p128*)

**Développement durable et pratiques écoresponsables dans la mobilité de l'enseignement supérieur :** Conformément aux principes de l'ECHE, les établissements d'enseignement supérieur doivent promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme. Il s'agit de promouvoir l'utilisation de moyens de transport durables aux fins de la mobilité, de prendre des mesures concrètes pour organiser les événements, les conférences et les rencontres en lien avec la mobilité Erasmus+ de façon plus écologique, et de remplacer les procédures administratives sur support papier par des procédures numériques (conformément aux normes et au calendrier de l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne). Les établissements d'enseignement supérieur devraient également sensibiliser tous les participants aux diverses mesures qu'ils peuvent prendre pendant leur séjour à l'étranger pour réduire l'empreinte carbone et l'empreinte environnementale de leurs activités de mobilité, et mesurer les progrès accomplis sur la voie vers des activités de mobilité des étudiants et du personnel plus durables. (*Enseignement supérieur p48*)

**Développement durable :** Tout échange de jeunes devrait promouvoir une attitude responsable et respectueuse vis-à-vis de l'environnement chez les participants, en sensibilisant ceux-ci à l'importance d'agir pour réduire ou compenser l'empreinte environnementale des activités de mobilité. Les échanges de jeunes devraient être conçus et mis en œuvre dans un esprit écoresponsable, par exemple en intégrant des pratiques durables comme le fait d'opter pour des matériaux réutilisables ou écologiques, de réduire les déchets et de recycler, ou encore d'utiliser des moyens de transport durables. (*Jeunesse p155*)

**Guide Erasmus+ 2022**

### 2) **Projets en soutien à la coopération (Action clé 2)**

Pour cette action - qui regroupe les Partenariats de coopération et les Projets de partenariat simplifié - la dimension environnementale est rappelée en préambule comme une priorité horizontale commune à l'ensemble des secteurs, au même niveau que l'inclusion, le numérique et les principes de la démocratie, à l'instar des projets de mobilité de l'action clé 1. Cependant, cette dimension apparaît beaucoup plus détaillée que pour les programmes de mobilité :

**Environnement et lutte contre le changement climatique :** le programme vise à soutenir, dans tous les secteurs, la sensibilisation aux défis environnementaux et climatiques. La priorité sera accordée aux projets visant à développer les compétences dans divers secteurs liés à la durabilité, à élaborer des stratégies et des méthodologies en matière de compétences sectorielles vertes, ainsi que des programmes d'études orientés vers l'avenir qui répondent mieux aux besoins des individus. Le programme soutiendra également l'expérimentation de pratiques innovantes pour préparer les apprenants, le personnel et les animateurs socio-éducatifs à devenir de véritables acteurs du changement (par exemple, économiser les ressources, réduire la consommation d'énergie et les déchets, compenser les émissions de carbone, opter pour des choix alimentaires et de mobilité durables, etc.). La priorité sera également accordée aux projets qui, au moyen de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et des activités sportives, permettent de modifier les comportements en matière de préférences individuelles, d'habitudes de consommation et de modes de vie, conformément à l'initiative «nouveau Bauhaus européen»; développent les compétences en matière de durabilité des éducateurs et des responsables de l'enseignement et soutiennent les approches prévues par les organisations participantes en matière de durabilité environnementale.

**Guide Erasmus+ 2022 – p219**

Il est particulièrement intéressant qu'il soit fait mention des derniers développements de l'implémentation du pacte vert, en particulier des initiatives destinées à faciliter sa mise en place conceptuelle (« Nouveau Bauhaus européen »)<sup>7</sup>

<sup>7</sup> [https://ec.europa.eu/regional\\_policy/fr/newsroom/news/2021/09/15-09-2021-new-european-bauhaus-new-actions-and-funding-to-link-sustainability-to-style-and-inclusion](https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/newsroom/news/2021/09/15-09-2021-new-european-bauhaus-new-actions-and-funding-to-link-sustainability-to-style-and-inclusion)

lancé en janvier 2021). Le programme Erasmus+, au travers des projets qu'il financera dans le respect de la dimension environnementale, rend les porteurs de projets acteurs de la mise en place de ce pacte vert pour l'Europe. Cette dimension horizontale est ensuite précisée pour l'enseignement supérieur et l'enseignement scolaire en présentant certaines incitations :

*Encourager les pratiques d'apprentissage et d'enseignement innovantes : relever les défis de société en soutenant : a) ... e) l'intégration du développement durable dans tous les programmes pour les étudiants de toutes les disciplines et de tous les niveaux. (Enseignement supérieur p220)*

*Promouvoir l'intérêt pour les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) et l'excellence dans ces disciplines ainsi que l'approche STIAM : cette priorité soutient des projets qui promeuvent l'approche STIM dans l'éducation par un enseignement interdisciplinaire dans les domaines de la culture, de l'environnement, de l'économie, du design et autres.... (Enseignement scolaire p222)*

Guide Erasmus+ 2022

### 3) Partenariats pour l'excellence (Action clé 2)

Concernant ce volet - qui regroupe les Centres d'excellence, les Académies Erasmus+ et les Masters Jointes Erasmus Mundus - seule l'action Centres d'excellence rappelle l'approche environnementale dans ses objectifs :

*Les centres d'excellence professionnelle opéreront à deux niveaux :*

*[...]; 2) au niveau international, en rassemblant les CEP qui partagent un intérêt commun pour : [...] des approches innovantes pour relever les défis de société (par exemple le changement climatique, la numérisation, l'intelligence artificielle, les objectifs de développement durable, l'intégration des migrants, le développement des compétences des personnes ayant un niveau de qualification peu élevé, etc.) [...]*

Guide Erasmus+ 2022, p247

### 4) Partenariats pour l'innovation (Action clé 2)

Ce volet, regroupant les projets d'Alliances pour l'innovation, cible très clairement dans ses objectifs l'innovation dans les compétences vertes et numériques, en impliquant un dialogue entre industrie, recherche, enseignement professionnel et enseignement supérieur :

*Pour stimuler l'innovation, l'accent sera mis sur les compétences numériques, qui sont de plus en plus importantes dans tous les profils professionnels présents sur le marché du travail. Par ailleurs, la transition vers une économie circulaire et plus verte doit s'accompagner d'une adaptation des qualifications et des programmes nationaux d'enseignement et de formation, afin de répondre aux nouveaux besoins du marché du travail en matière de compétences vertes et de développement durable...*

Guide Erasmus+ 2022, p282

Cet objectif est précisé en ce qui concerne le lot 1 (Alliances pour l'éducation et les entreprises) qui explicite la responsabilité sociétale des participants (entreprises, centres de formation et universités) :

*Elles [les alliances] visent à encourager l'innovation dans l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, les entreprises et l'environnement socio-économique en général. Cela implique de relever les défis sociétaux et économiques tels que les changements climatiques, [...]*

*Les alliances pour l'éducation et les entreprises entendent réaliser un ou plusieurs des objectifs suivants : encourager la responsabilité sociale des entreprises (concernant par exemple, l'équité, l'inclusion, les changements climatiques, la protection de l'environnement et le développement durable); [...]*

Guide Erasmus+ 2022, p282

L'impact des partenariats pour l'innovation s'inscrit très clairement dans l'orientation stratégique environnementale de l'Union européenne, et fait explicitement référence au pacte vert pour l'Europe :

*À plus grande échelle, les alliances pour l'innovation devraient cibler les défis sociétaux et économiques, en matière d'éducation et d'emploi, et prendre en considération des domaines clés tels que les défis de l'innovation, la fourniture de compétences, les changements climatiques, l'économie verte, la démographie, la numérisation et l'intelligence artificielle. Des avantages peuvent également être tirés de la coopération avec les grandes entreprises. Les alliances pour l'innovation se concentreront sur les besoins des citoyens et accéléreront la modernisation de l'enseignement supérieur et de l'EFV. [...]*

*Les alliances pour l'innovation tiendront également compte des objectifs de développement durable du programme à l'horizon 2030 des Nations unies et de l'accord de Paris sur le changement climatique comme paramètres généraux de l'action, aidant ainsi la Commission européenne à mettre en œuvre son nouveau pacte vert et le plan de relance pour l'Europe. Les alliances apporteront également des idées à l'initiative du nouveau Bauhaus européen, qui vise à concevoir de nouveaux modes de vie durables pour atteindre les objectifs du pacte vert.*

Guide Erasmus+ 2022, p293-294

### 5) Projets prospectifs

Cette action qui vise à encourager l'innovation, la créativité, la participation et l'entrepreneuriat social dans différents domaines de l'éducation et de la formation, fait le constat du besoin d'innovation dans nos systèmes d'éducation et de formation, ainsi que pour la jeunesse. En outre, ces projets relient cette synergie avec la thématique de l'urgence environnementale - c'est d'ailleurs l'unique mention de la biodiversité pour tout le guide 2022 - accentuée avec la crise pandémique COVID19 de 2020 :

*Ces approches innovantes devraient permettre aux travailleurs d'aujourd'hui et de demain d'acquérir non seulement les compétences appropriées pour des marchés du travail en rapide évolution, mais aussi un esprit créatif et les compétences nécessaires pour faire face à la complexité croissante des problèmes sociétaux que nous rencontrons tous, tels que les changements climatiques, la protection de la biodiversité, l'énergie propre, la santé publique, la numérisation et l'automatisation, l'intelligence artificielle, la robotique et l'analyse des données.*

*Guide Erasmus+ 2022, p302*

Cet aspect se retrouve au niveau des différentes priorités transversales et sectorielles :

*Lot 1 : priorités transversales*

*- priorité n° 2 : soutenir les systèmes d'éducation et de formation pour s'adapter à la transition écologique.*

*Lot 2 : enseignement et formation professionnels (EFP)*

*- priorité n° 5 : compétences vertes dans le secteur de l'EFP.*

*Guide Erasmus+ 2022, p302-303*

Ces priorités feront l'objet d'une description très détaillée (p309-310 et p313), s'appuyant entre autres sur les différents programmes transversaux communautaires, dont le Pacte vert pour l'Europe :

*Les projets prospectifs devraient toujours tenir compte des contextes d'action transversaux suivants :*

*....1. le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux ;*

*....2. le pacte vert de la Commission européenne, les objectifs de développement durable des Nations unies et l'accord de Paris sur le changement climatique ; [...]*

*Guide Erasmus+ 2022, p307*

## **6) Projets de Renforcement des capacités**

Cette action n'affiche une orientation stratégique vers le développement durable que pour le secteur de l'enseignement supérieur, en appui du pacte vert :

*L'action de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (RCES) soutient des projets de coopération internationale fondés sur des partenariats multilatéraux [...] dans le domaine de l'enseignement supérieur. Elle vise à soutenir la pertinence, la qualité, [...] de l'enseignement supérieur dans les pays tiers non associés au programme Erasmus+, pour favoriser la reprise socio-économique, [...] et pour réagir aux tendances [...] à la mondialisation de l'économie, mais aussi au déclin récent du développement humain, [...] et à la montée des inégalités sociales, économiques et environnementales, exacerbées par la pandémie de COVID-19.*

*L'action devrait contribuer aux grandes priorités de la Commission européenne : le pacte vert (y compris le changement climatique, l'environnement et l'énergie), [...], les alliances pour une croissance et des emplois durables, [...]. Elle soutiendra une reprise économique mondiale réussie, verte et durable dans les pays tiers non associés au programme Erasmus+, en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) et l'accord de Paris.*

*Guide Erasmus+ 2022, p321*

Toutefois, pour ses quatre déclinaisons (Enseignement supérieur, Formation professionnelle, Jeunesse et Sport), cette action intègre un axe transversal de développement durable attendu dans l'implémentation des projets, à l'instar des autres actions de partenariats.

### **3. La dimension environnementale dans l'implémentation et dans l'évaluation des projets**

La description des projets de coopération intègre les pratiques environnementales pour les choix de la mise en œuvre du projet, ce qui conditionnera également les critères d'évaluation des candidatures, avec l'apparition explicite de sous-critères spécifiques. Les porteurs auront, dès le stade de la candidature, à faire certains choix en accord avec leur stratégie, par exemple concernant la possibilité de choisir des « transports verts » (définis comme « *Un moyen de transport écoresponsable à faibles émissions utilisé pour la majeure partie du déplacement, tel que le bus, le train ou le covoiturage* »). Certains choix auront une incidence sur le calcul du budget du projet. Une sensibilisation auprès des participants devrait être mise en place pour qu'ils se saisissent de ce levier.

#### **1) Projets de mobilité (Action clé 1) :**

##### **Aspects financiers**

Certains dispositifs financiers se rapportent à la dimension développement durable, et par conséquent les porteurs devront y faire référence dans leur candidature et/ou leurs rapports d'avancement le cas échéant.

Ainsi, concernant la Subvention de contribution à l'organisation du projet pour le bénéficiaire, il est précisé qu'elle doit, entre autres, traduire la stratégie développement durable du porteur et en faire la promotion auprès des partenaires et des participants :

*La subvention de contribution à l'organisation du projet est une contribution aux coûts engagés par les établissements dans le cadre d'activités de soutien des activités de mobilité entrante et sortante des étudiants et du personnel, afin de respecter la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur [...]. Par exemple : [...] la promotion de modes de mobilité et de procédures administratives respectueux de l'environnement ; [...]*

*Guide Erasmus+ 2022 – p70 (mobilité dans l'enseignement supérieur)*

La contribution aux frais de voyage est majorée d'environ 15% en cas d'utilisation de moyen de transport écoresponsable (p76) et même si l'étudiant ne bénéficie pas d'une contribution aux frais de voyage, il peut lui être versé un complément à la contribution aux frais de séjour :

*Étudiants et jeunes diplômés ne bénéficiant pas d'une contribution aux frais de voyage – complément financier à la contribution aux frais de séjour pour les moyens de transport écoresponsables : Les étudiants et les jeunes diplômés qui ne bénéficient pas d'une contribution aux frais de voyage peuvent opter pour un moyen de transport écoresponsable. Dans ce cas, ils recevront une contribution unique de 50 EUR en complément de la contribution aux frais de séjour et jusqu'à 4 jours de contribution aux frais de séjour supplémentaire pour couvrir les jours de voyage aller-retour, le cas échéant.*

*Guide Erasmus+ 2022 – p76 (mobilité dans l'enseignement supérieur)*

Toutes les personnes en mobilité, personnel ou apprenant, quel que soit le secteur, recevront un complément de frais de séjour en cas d'utilisation de moyen de transport écoresponsable :

*Les étudiants et les jeunes diplômés [Les personnels] qui optent pour un moyen de transport écoresponsable recevront jusqu'à 4 jours de contribution aux frais de séjour supplémentaire pour couvrir les jours de voyage aller-retour, le cas échéant.*

*Guide Erasmus+ 2022 – p77 (mobilité dans l'enseignement supérieur)*

*Le cas échéant, les frais de séjour peuvent s'appliquer au temps de trajet avant et après l'activité, avec une durée maximale de deux jours de voyage pour les participants et les accompagnateurs qui reçoivent une contribution aux frais de voyage standard, et de six jours pour les participants qui reçoivent une subvention relative à un moyen de transport écoresponsable*

*Guide Erasmus+ 2022 – p122-123 (mobilité dans l'enseignement scolaire)*

Dans le cas des projets Jeunesse, le financement prévoit également des dépenses éligibles dans les Coûts exceptionnels (ce qui n'est pas le cas pour les autres secteurs) :

*Frais de voyage élevés des participants, y compris des chefs de groupe, des accompagnateurs et des facilitateurs, comprenant l'utilisation de moyens de transport plus propres et à plus faibles émissions de carbone.*

*Guide Erasmus+ 2022 – p163 (mobilité « Échange de jeunes »)*

### Critères d'évaluation des candidatures

L'évaluation de la candidature de projet de mobilité de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et formation professionnels, des adultes intègrent explicitement cet aspect (ce qui n'est pas le cas de l'enseignement supérieur) :

**Critère « Qualité de la conception du projet » :**

*le projet intègre des pratiques écoresponsables et durables ;*

*Guide Erasmus+ 2022 – p102 (mobilité EFP); p119 (Scolaire); p136 (Adultes)*

Dans le cas des projets de mobilité du secteur Jeunesse, le sous-critère est mieux développé, en particulier concernant la mobilité des animateurs, les activités de participation des jeunes :

**Critère « Développement stratégique » :** *l'organisation intègre dans ses activités un ou plusieurs principes de base (durabilité et responsabilité environnementales, participation active au réseau des organisations Erasmus, composantes virtuelles) ;*

*Guide Erasmus+ 2022 – p146 (mobilité Apprentissage Jeunesse)*

**Critère « Qualité de la conception du projet » :** *La mesure dans laquelle les activités intègrent des pratiques durables et respectueuses de l'environnement ;*

*Guide Erasmus+ 2022 – p159 (mobilité « Échange de jeunes »)*

**Critère « Pertinence, raison d'être et incidence » :** *La mesure dans laquelle les activités de sensibilisation et de développement des systèmes contribuent au développement de l'environnement des animateurs socio-éducatifs (le cas échéant) ;*

**Critère « Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet » :** *La mesure dans laquelle les activités intègrent des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.*

*Guide Erasmus+ 2022 – p173-174 (mobilité des animateurs)*

## **2) Projets en soutien à la coopération (Action clé 2) :**

### Aspects financiers

Les règles de financement des Partenariats de coopération (anciennement Partenariats stratégiques), ont évolué entre la version 2021 du guide Erasmus+ du 08/04/2021 et la version 2022 du 26/01/2022. L'ancien montage du budget intégrait les règles de frais de voyage des participants sur la base des projets de mobilité, avec la possibilité de choisir les transports écoresponsables. Dans la nouvelle version du guide le budget devient forfaitaire, il s'agit d'une enveloppe budgétaire choisie par le porteur parmi 3 possibilités. Les incitations financières à utiliser les transports écoresponsables sont donc désormais suggérées plutôt qu'imposées, mais elles restent conseillées car elles rejoignent les préconisations du Pacte Vert précédemment évoqué. Pour rappel, les priorités horizontales prévalent dans la conception de tout projet Erasmus.

### Critères d'évaluation des candidatures

Les Partenariats de coopération et les Projets de partenariat simplifié intègrent clairement l'approche développement durable comme un critère d'évaluation transversal de la candidature, pour tous les secteurs concernés. La description de la mise en place des partenariats demande que les trois axes transversaux apparus dans le programme 2021-2027 (Inclusion ; Numérique et Développement durable), soient pris en compte en amont de la construction de la candidature, afin d'atteindre une qualité de « coopération durable » :

**Aspects horizontaux à prendre en considération lors de la conception de votre projet :**

Outre le respect des critères formels et la mise en place d'un accord de coopération durable avec tous les partenaires du projet, les éléments suivants peuvent contribuer à accroître l'impact et la mise en œuvre qualitative des partenariats de coopération tout au long des différentes phases du projet. Les candidats sont encouragés à tenir compte de ces possibilités et dimensions lors de la conception des projets de partenariat de coopération.

**Développement durable :**

Les projets doivent être conçus de manière à respecter l'environnement et intégrer des pratiques écologiques dans tous leurs aspects. Lors de l'élaboration de leur projet, les organisations et les participants doivent adopter une approche respectueuse de l'environnement, qui encourage toutes les personnes associées au projet à examiner les questions environnementales et à s'informer à leur sujet, à réfléchir à ce qui peut être fait à différents niveaux, et à aider les organisations et les participants à trouver des méthodes de remplacement plus écologiques pour mettre en œuvre les activités du projet.

**Guide Erasmus+ 2022 – p231-232 (Partenariats stratégiques) et p240-241 (Partenariats simplifiés)**

Ces trois axes transversaux figurent explicitement comme trois sous-critères d'évaluation de la mise en œuvre du projet, dont :

**Critère « Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet » :** Le projet est conçu de manière à respecter l'environnement et intègre des pratiques écologiques dans ses différentes phases.

**Guide Erasmus+ 2022 – p233 (Partenariats stratégiques) et p241-242 (Partenariats simplifiés)**

**3) Partenariats pour l'excellence (Action clé 2) :****Aspects financiers**

Concernant les Partenariats pour l'excellence, seuls les Masters Jointes Erasmus Mundus intègrent une spécificité environnementale dans leur financement puisque les objectifs géographiques du programme peuvent allouer, pour certaines régions, des bourses d'études supplémentaires associées au thème environnemental :

**Fonds supplémentaires destinés aux étudiants de certaines régions du monde**

Les objectifs géographiques et la part indicative du budget fixés pour cette action sont les suivants :

**Région 1 (Balkans occidentaux) :** une attention particulière sera accordée aux bourses d'études dans les domaines du changement climatique, de l'environnement et de l'énergie, des technologies numériques, de l'ingénierie, de la croissance durable et de l'emploi.[...]

**Guide Erasmus+ 2022 – p276**

**Critères d'évaluation des candidatures**

Le volet Centres d'excellence professionnelle intègre un sous-critère évaluant dans quelle mesure le projet est pertinent dans la mise en place de « compétences vertes » :

**Critère « Pertinence du projet »**

**Compétences vertes :** la mesure dans laquelle la proposition prévoit des activités (par exemple, anticipation des compétences, programmes d'études et méthodes d'enseignement innovants, orientation, etc.) liées à la transition vers une économie circulaire et plus verte.

**Guide Erasmus+ 2022 – p254**

Ce même sous-critère existe pour l'évaluation des candidatures déposées dans le volet Académie Erasmus+ des enseignants, mais il n'est pas repris pour l'évaluation des Masters Jointes Erasmus Mundus.

**4) Partenariats pour l'innovation (Action clé 2) :****Critères d'évaluation des candidatures**

L'évaluation de la candidature des projets d'Alliances pour l'innovation intègre un sous-critère concernant les compétences vertes (définie comme les « *Compétences fondamentales pour la transition vers une économie à faible intensité de carbone, qui peuvent être générales, comme l'agriculture durable, la protection des sols, la consommation d'énergie et la réduction des déchets, ou plus techniques, comme les connaissances en matière d'énergies renouvelables* ») :

**Critère « Pertinence du projet »**

**Compétences vertes :** la proposition intègre les compétences liées à la transition vers une économie circulaire et plus verte dans le contenu de formation pour un ou plusieurs profils professionnels apparentés.

**Guide Erasmus+ 2022 – p294 et p297**

**5) Projets prospectifs****Critères d'évaluation des candidatures**

Le critère de pertinence de la proposition intègre les sous-critères d'évaluation correspondant à la priorité choisie par le candidat :

**Critère « Pertinence du projet »**

**Priorité n° 2 – Éducation et compétences vertes :** la mesure dans laquelle la proposition planifie et intègre de manière cohérente les activités, les recherches et les événements qui favorisent la transition vers une économie circulaire et plus verte, contribuant ainsi au pacte vert de la Commission européenne, à l'accord de Paris sur le changement climatique et aux objectifs de développement durable.

*Priorité n° 5 – Compétences vertes dans le secteur de l'EFP: la mesure dans laquelle la proposition développe un ensemble significatif de compétences vertes de base et montre comment intégrer cet ensemble de compétences dans les programmes d'EFP, ainsi que dans la formation des enseignants, des formateurs et des autres membres du personnel.*

**Guide Erasmus+ 2022 – p316**

## 6) **Projets de Renforcement des capacités**

### Critères d'évaluation des candidatures

Quel que soit le secteur concerné (Enseignement supérieur, Formation professionnelle, Jeunesse, Sport), l'évaluation de la candidature tient compte de l'axe transversal « Développement durable ».

Dans le cas de l'enseignement supérieur :

#### **Aspects horizontaux à prendre en considération lors de la conception de votre projet**

Les candidats sont encouragés à tenir compte des priorités horizontales suivantes lors de la conception de leur projet.

**Durabilité environnementale :** Les systèmes d'enseignement supérieur sont essentiels pour soutenir le pacte vert, en ce qu'ils ont le potentiel d'entraîner un changement profond des comportements et des compétences des populations. Les projets de RCES sont encouragés à développer les compétences dans divers secteurs liés à la durabilité et à élaborer des stratégies et des méthodologies en matière de compétences sectorielles vertes, ainsi que des programmes d'études orientés vers l'avenir qui répondent mieux aux besoins des individus. Erasmus+ soutient également l'expérimentation de pratiques innovantes visant à préparer les apprenants et les prestataires de l'enseignement supérieur à devenir de véritables vecteurs de changement. [...] En outre, les points suivants devraient être pris en considération :

[...] ; mise en œuvre respectueuse de l'environnement : les projets devraient tenir compte des pratiques respectueuses de l'environnement dans la mise en œuvre de leurs activités, y compris en ce qui concerne la gestion du projet. Les projets devraient enregistrer et calculer de manière systématique l'empreinte carbone individuelle des participants liée au transport.

**Guide Erasmus+ 2022 – p335 et p337 (pour Enseignement supérieur)**

Les trois autres secteurs concernés (EFP, Jeunesse, Sport) partagent également ce même axe transversal :

**Développement durable :** Le programme soutient la sensibilisation aux défis environnementaux et climatiques. Les projets sont encouragés à développer les compétences dans divers secteurs liés à la durabilité et à élaborer des stratégies et des méthodologies en matière de compétences sectorielles vertes, ainsi que des programmes d'études orientés vers l'avenir qui répondent mieux aux besoins des individus. Le programme soutient également l'expérimentation de pratiques innovantes pour préparer les apprenants et les prestataires d'EFP à devenir de véritables acteurs du changement (par exemple, économiser les ressources, réduire la consommation d'énergie et les déchets, compenser les émissions de carbone, opter pour des choix alimentaires et de mobilité durables, etc.).

**Guide Erasmus+ 2022 – p342 (pour EFP)**

**Développement durable :** Les projets doivent être conçus de manière à respecter l'environnement et intégrer des pratiques écologiques dans tous leurs aspects. Lors de l'élaboration de leur projet, les organisations et les participants doivent adopter une approche respectueuse de l'environnement, qui encourage toutes les personnes associées au projet à examiner les questions environnementales et à s'informer à leur sujet, à réfléchir à ce qui peut être fait à différents niveaux, et à aider les organisations et les participants à trouver des méthodes de remplacement plus écologiques pour mettre en œuvre les activités du projet.

**Guide Erasmus+ 2022 – p351 (pour Jeunesse) – p360 (pour Sport)**

Les choix effectués par le porteur pour une implémentation de son projet respectueuse de l'environnement seront appréciés par un sous-critère d'évaluation spécifique, mais uniquement pour les secteurs de l'enseignement supérieur et de l'EFP :

Critère « Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet » : Durabilité environnementale : le projet est conçu de manière à respecter l'environnement et intègre des pratiques écologiques (par exemple les moyens de transport écoresponsables) dans ses différentes phases.

**Guide Erasmus+ 2022 – p332 (pour Enseignement supérieur)**

Critère « Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet » : Le caractère innovant des approches proposées : utilisation et accessibilité des technologies numériques, création et utilisation innovante de contenus éducatifs numériques, pratiques innovantes pour préparer les apprenants et les prestataires d'EFP à devenir des acteurs de la durabilité environnementale et du changement environnemental, etc.

**Guide Erasmus+ 2022 – p346 (pour EFP)**

## III. Partie 2 : Comment prendre en compte la dimension environnementale dans les candidatures Erasmus+ ?

L'empreinte carbone d'un projet Erasmus+ peut globalement se diviser en deux parties : celle liée aux spécificités du secteur professionnel ciblé et de l'action clé, et celle liée à la mise en œuvre du projet. Si la première peut être extrêmement variable, et requiert toute l'expertise des porteurs du projet, la seconde repose sur des activités en grande partie communes à tous les projets, dont l'empreinte environnementale peut être très conséquente si elle

n'est pas contrôlée, comme le numérique, les mobilités, la promotion. C'est sur ces aspects que le guide propose des pistes pour faciliter la prise en compte de l'empreinte environnementale dès la conception du projet. Cette considération doit bien évidemment être clairement explicitée dans le formulaire afin de traduire le degré de maturité de cette réflexion, ce qui amènera les évaluateurs à une perception très positive de la candidature au regard de l'axe transversal d'évaluation portant sur le développement durable et le respect environnemental. Les équipes projet doivent donc garder à l'esprit l'interrogation : « *Notre projet est-il conçu de manière à respecter l'environnement et intègre-t-il des pratiques écologiques dans ses différentes phases et activités ?* ».

Nous proposons ici, à titre indicatif, une série d'outils, de bonnes pratiques, de réflexions. Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée régulièrement en puisant dans les procédures et solutions adoptées par les différents projets et leurs organismes partenaires. Les différents domaines d'action proposés correspondent aux champs concernés par les critères d'évaluation des candidatures.

## A. Tous secteurs confondus

### 1. Pertinence du projet

Il faut garder à l'esprit qu'un projet peut être exemplaire au regard de l'exigence environnementale sans que sa thématique soit directement en lien avec la croissance durable. La réflexion du porteur de projet sera perceptible dans la conception, la mise en œuvre, les modalités de coopération et le plan de dissémination de son projet.

### 2. Conception et mise en œuvre du projet

#### 1) La mobilité des participants

Les programmes Erasmus+ intègrent généralement des mobilités de participants, soit à titre individuel pour les mobilités d'études et de stage, soit collectivement pour les activités d'apprentissage et de formation ainsi que pour les réunions de coordination et les événements de dissémination. Le budget Erasmus+ prévoit généralement un bonus permettant d'augmenter significativement les frais de transport et de séjour si le choix se porte sur des transports écoresponsables. Comme le recommande le guide du programme, si la mobilité est individuelle, les coordonnateurs de projet se doivent d'inciter et d'informer les participants sur l'impact environnemental de leur mobilité. Si la mobilité en groupe est planifiée par les coordinateurs, l'impact carbone des différentes possibilités se doit d'être évalué afin d'argumenter les éléments de réflexion ayant guidé les choix.

Lors des activités impliquant une mobilité de groupe, la qualité de l'hébergement, la vie quotidienne et les transports sur place sont à prendre en compte. A ce titre, le choix de la ville d'accueil de l'activité ou de la réunion peut être un élément décisif, d'autant plus dans le cas de réunions transnationales. De nombreux outils gratuits peuvent aider à la décision, comme le calculateur de la plateforme [Goodwings](https://www.goodwings.com/carbon)<sup>8</sup> qui permet d'estimer l'empreinte carbone d'une réunion en fonction du trajet, en choisissant parmi les différents modes de transports possibles, du nombre de jours et du nombre de participants, en appliquant une empreinte forfaitaire pour le séjour en hôtel (hébergement et repas, ce dernier étant de l'ordre de 40 kg eqCO<sub>2</sub> par personne et par journée).

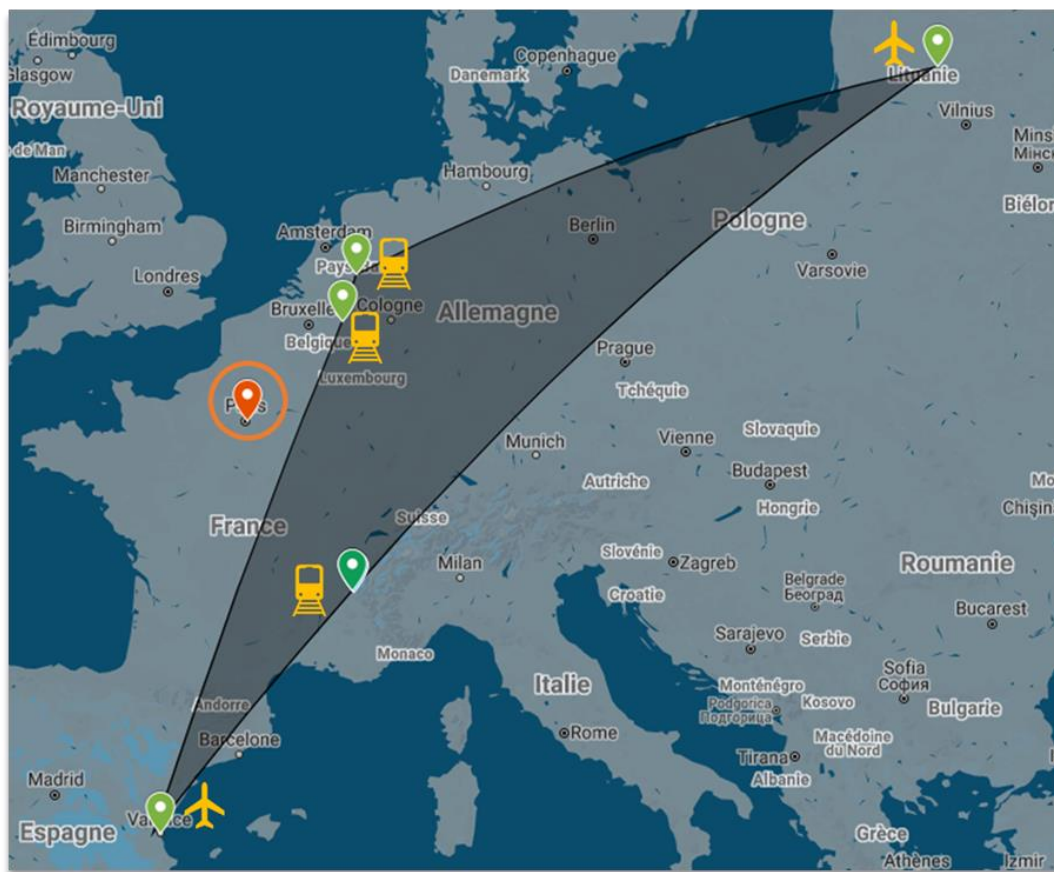
#### 2) L'optimisation des réunions transnationales et des activités

Il s'agit d'un des points clés de l'impact des projets, en particulier les partenariats de coopération, qui comportent généralement un nombre important de réunions et de partenaires dans leur consortium. Les évaluateurs sont d'ores et déjà attentifs au nombre de réunions planifiées. Ils devront aller plus loin dans le nouveau programme en évaluant si la programmation logistique des réunions est faite dans l'esprit du respect environnemental.

La solution de n'effectuer que des réunions à distance n'est pas souhaitable dans la mesure où une réunion est souvent plus efficace en présentiel, permet une meilleure connaissance des collaborateurs, des prises de décision plus efficaces, et une meilleure connaissance des infrastructures des partenaires. Il s'agit de trouver un équilibre entre les bénéfices (en termes d'efficacité de collaboration) et les coûts (en termes d'impact environnemental).

Si la distance le permet, le choix des transports écoresponsables sera toujours à privilégier (trains, transports groupés, covoiturage...). Dans ce cas, le programme Erasmus+ permet souvent d'augmenter significativement la participation budgétaire aux frais de transports et de séjours.

<sup>8</sup> <https://www.goodwings.com/carbon>



### Optimisation de l'empreinte carbone des réunions de projet transnationales dans le cadre d'un partenariat Erasmus+.

Le partenariat implique 7 partenaires répartis dans 5 villes européennes accueillant chacune l'une des 5 réunions de coordination sur 2 jours, mobilisant un total de 48 participants.

L'impact tel que prévu dans la candidature, comportant les transports et l'hébergement en hôtel, est de **21 tCO<sub>2</sub>** (intégrant déjà l'utilisation du train pour les partenaires proches).

Une utilisation stricte des transports écoresponsables abaisse cette empreinte à **8 tCO<sub>2</sub>** (-62%), mais n'est pas envisageable pour les deux partenaires les plus éloignés.

Le choix d'une ville centrale, Paris dans l'exemple, abaisse l'empreinte prévue à **15 tCO<sub>2</sub>** (-28%), et un usage raisonné des transports écoresponsables pour des villes à moins de 500 km permet de réduire l'empreinte carbone à **moins de 10 tCO<sub>2</sub>**, soit moins de la moitié de l'empreinte calculée sur la base de la candidature.

Ces calculs ont utilisé le calculateur de la plateforme Goodwings qui permet d'estimer l'empreinte carbone d'une réunion en fonction du trajet, et pour les différents modes de transports possibles, le nombre de jours et le nombre de participants :

Departure

Strasbourg, France

Arrival

Padova, Province of Padua, Italy

People

1 person

Nights

1 night

We carbon neutralize your full trip - for free!

Choose the main method of transportation for this trip. It helps us make accurate calculations.

Air

Rail

Bus

Car

Departing from Strasbourg

Change?

Driving (petrol) 138 km

48 kg

Flying economy from BSL to BLQ +

218 kg

Change?

Driving (petrol) 123 km

43 kg

Arriving at Padua

40 kg

Round trip

Uncheck if your journey continues on another booking

We will remove **349 kg** of CO<sub>2</sub> to make your entire trip Net Zero, for free!

[Hide carbon calculation](#)

Ainsi, une étude sur 3 projets de partenariats, se basant sur les réunions transnationales prévues dans la candidature, démontre l'impact important de cette réflexion. Selon l'étendue géographique des villes partenaires, l'impact carbone des réunions variait de 8.25 tonnes eqCO<sub>2</sub> (3 réunions, 6 villes, 26 participants) à 32.25 tonnes eqCO<sub>2</sub> (4 réunions, 7 villes, 56 participants), soit un facteur 4.

L'utilisation stricte du train pour les déplacements aura un impact immédiat en divisant par trois les émissions, toutefois cette solution n'est généralement pas envisageable entre villes distantes. Un compromis, préservant l'avion pour les partenaires les plus éloignés, choisissant une ville d'accueil bien desservie et en position stratégique, permet de réduire de 30% à 50% l'empreinte carbone pour chacun des projets (5 et 25 tonnes eqCO<sub>2</sub> respectivement pour les deux exemples cités précédemment). Un exemple détaillé est présenté).

### 3. Partenariat et modalités de coopération

Les suggestions dépendent des moyens financiers, techniques et humains à disposition des structures, ainsi que de leurs objectifs. Certaines sont applicables rapidement quand d'autres nécessitent un investissement à plus long terme.

#### 1) Le choix des partenaires :

Au-delà des critères usuels du choix des partenaires d'un consortium de projet européen - comme leur expérience, leurs compétences, l'historique des collaborations passées - leur engagement dans une orientation stratégique et politique en termes de développement durable peut également être un critère de sélection, ce qui permettrait aussi une montée en compétence des autres partenaires dans ce domaine. L'existence d'organismes dans le consortium bénéficiant d'un label environnemental doit également être mis en avant dans la candidature, au même titre que le sont les organismes disposant d'un label qui traduit la qualité de l'accueil de participants (comme le réseau international EurAccess ou le label national "Bienvenu en France" par exemple).

#### 2) La bonne gestion du numérique :

Les échanges d'information entre les personnes en charge du projet peuvent avoir un impact environnemental important, souvent insoupçonné. Des rencontres de suivi dématérialisées peuvent être une alternative efficace à des réunions en présentiel pour certains aspects, permettant de limiter les déplacements physiques, même si la distance est faible (*une réunion de 3 heures est 16 fois moins impactante en visioconférence qu'en face à face dès lors qu'une des deux personnes fait un trajet de 20 km aller-retour pour participer*).

Le choix de la plate-forme de téléconférence est important car certaines plates-formes sont optimisées, d'autres non. L'association [Greenspector](https://greenspector.com/fr/impact-applications-visioconferences-2022/)<sup>9</sup> a réalisé un comparatif d'une dizaine de plates-formes en 2022 (20 avaient déjà été testées en 2021), qui peut aider à trouver le meilleur compromis entre impact et fonctionnalités. Ainsi, sur un ordinateur, Zoho™ et Microsoft™ Teams® ont un impact environnemental 2 fois plus faible que Go To Meeting®. Concernant les mobiles et tablettes, le volume de données échangées pour une minute de conférence peut varier d'un facteur 8 (de 5 à 40 Mo respectivement pour Whereby™ et Go To meeting™). L'usage durant les réunions est également déterminant et des bonnes pratiques doivent être privilégiées, en particulier en coupant la vidéo lorsque ce n'est pas nécessaire (*une minute audio : 0.155 g eqCO<sub>2</sub> ; audio et partage d'écran : 0.163 g eqCO<sub>2</sub> mais audio + vidéo : 0.403 g eqCO<sub>2</sub> soit 2.5 fois plus impactant*), en particulier si la réunion intègre de nombreux participants.

Il en est de même pour les échanges d'informations et de documents. Même si les *Datacenters* ont un impact environnemental important (*d'après le rapport de l'ADEME<sup>10</sup> ils représentent 4% des émissions mondiales, soit autant que le transport aérien à l'échelle du globe*), il est toujours préférable d'utiliser des espaces partagés plutôt que d'échanger des courriels avec pièces jointes, et d'utiliser la messagerie instantanée plutôt que des courriels (un SMS émet 0.00215 g eqCO<sub>2</sub> ; 1 Twitt : 0.02 g eqCO<sub>2</sub> ; 1 mail : 4 g eqCO<sub>2</sub> ; 1 mail unique avec pièce jointe d'un mégaoctet émet 35 g eq CO<sub>2</sub>).

Bien évidemment, le nombre de destinataires augmentera ces émissions ainsi que les conditions de stockage des serveurs. De nombreuses études, comme celle de [Numvision](https://www.numvision.com/limpact-environnemental-e-mails-de-lenvoi-de-fichiers-lourds)<sup>11</sup> démontrent l'impact de ces choix, les volumes et fréquences de ces échanges numériques ne cessant d'augmenter. Il est également préférable de concentrer les liens utiles sur une même page partagée plutôt que de les rechercher à chaque fois avec un moteur de recherche (*une requête internet représente 6.65 g eqCO<sub>2</sub>*).

<sup>9</sup> <https://greenspector.com/fr/impact-applications-visioconferences-2022/>

<sup>10</sup> <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/5086-en-route-vers-la-sobriete-numerique-9791029718755.html>

<sup>11</sup> <https://www.numvision.com/limpact-environnemental-e-mails-de-lenvoi-de-fichiers-lourds>



**Impact moyen d'une minute en visioconférence en fonction du choix de la plate-forme.**

Le site de l'association Greenspector propose des études comparatives des plates-formes les plus utilisées lors de rencontres en distanciel. Le site apporte également des comparatifs sur les choix des pratiques à privilégier ou à proscrire pour limiter l'empreinte carbone de la réunion.

(<https://greenspector.com/fr/impact-applications-visioconferences-2022/>)

### 3) Recourir à un audit externe de la stratégie et mise en œuvre DD

De nombreux projets font appel à des experts externes pour réaliser le suivi et le contrôle qualité des activités du projet. Cette externalisation permet une indépendance, mais aussi un suivi professionnel, les porteurs de projet et leur institution n'ayant pas nécessairement toutes les compétences requises. Cette stratégie, souvent saluée comme une bonne pratique par les évaluateurs si elle est réellement transparente, peut également être adoptée en ce qui concerne le développement durable et le respect de l'environnement.

Comme il s'agit maintenant d'un nouvel aspect qualitatif du projet, les auditeurs de contrôle qualité intégreront vraisemblablement cette dimension dans leurs indicateurs dans un avenir proche. La plate-forme européenne EMAS<sup>12</sup> et le bureau d'étude Veritas<sup>13</sup>, deux exemples mis en avant sur le site du Ministère français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, proposent ce type d'audit.

## 4. Impact et dissémination

### 1) Les événements de dissémination, la promotion des résultats

Des calculateurs dédiés aux séjours hôteliers peuvent être utilisés pour estimer l'impact de l'hébergement, des repas, de l'utilisation des salles de réunions, en fonction des hôtels et des pays, comme le calculateur [Hotel Footprinting Tool](#). Ce type d'outil permet aux coordonnateurs d'estimer cette empreinte et de choisir les hôtels les plus vertueux pour l'organisation de leurs réunions, séminaires et colloques en France et à l'étranger<sup>14</sup>.

Pour des événements de grande ampleur, comme des événements de dissémination des résultats d'un partenariat par exemple, des calculateurs spécialisés, comme celui de la fondation [Goodplanet](#), permettent de faire un audit

<sup>12</sup> [https://ec.europa.eu/environment/emas/index\\_en.htm](https://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm)

<sup>13</sup> <https://www.bureauveritas.fr/expertise-rse>

<sup>14</sup> <https://www.hotelfootprints.org/>

complet de l'organisation de l'événement, incluant la logistique, les transports, les hébergements<sup>15</sup>. Ce type d'audit est parfois demandé en appui d'une demande de financement auprès de collectivités territoriales, comme pour la région Nouvelle-Aquitaine, pour les colloques scientifiques.

## 2) La sensibilisation, première étape vers une intégration progressive des bonnes pratiques en développement durable.

Le guide du programme intègre dans les recommandations aux porteurs de projet une incitation à « **sensibiliser les personnes associées au projet à examiner les questions environnementales et à s'informer à leur sujet** ». Les projets, quelle que soit l'action, peuvent intégrer une telle formation. Des outils existent, adaptés à différents publics cibles. L'ADEME a développé des outils de sensibilisation au développement durable aussi bien pour des publics d'apprenants que pour les enseignants et leurs établissements d'enseignement<sup>16</sup>. Les outils de sensibilisation à l'urgence climatique et ses conséquences, que développe l'association Fresque du climat, sous la forme d'un jeu sérieux se basant sur les rapports du GIEC, sont déclinés pour différents publics et déjà adoptés par de nombreux établissements éducatifs, des administrations et des entreprises<sup>17</sup>, ou les applications spécialisées pour smartphone comme celle liée aux ODD éditée par les Nations Unies<sup>18</sup>.

La sensibilisation passe également par une évaluation individuelle de l'empreinte environnementale, qui ne se limite pas à la seule empreinte carbone. Il existe de très nombreux calculateurs disponibles : nous avons choisi des calculateurs qui sont transparents sur les méthodes de calcul et qui citent la source des données utilisées. En premier lieu, la Commission européenne propose son propre calculateur, basé sur les objectifs de développement durable sur lesquels se fonde sa stratégie du pacte vert pour l'Europe<sup>19</sup>. Le calculateur proposé par l'ADEME et ABC (Association Bilan Carbone), Nos gestes climat<sup>20</sup>, convient à des publics jeunes. Enfin, l'association internationale Global Footprint Network propose un calculateur d'empreinte écologique<sup>21</sup> disponible en 7 langues, ainsi que des données internationales sur le thème, permettant de contextualiser géographiquement cette sensibilisation.

## B. Quelques particularités propres à certains secteurs

### 1. Enseignement supérieur

#### 1) État des lieux des candidatures (appels à projets 2020 et 2021)

Lors de la campagne de sélection des candidatures de partenariats stratégiques de l'enseignement supérieur en mai 2020 pour laquelle la priorité horizontale « Objectifs climatiques et environnementaux » était proposée pour la première fois, moins de 30% l'avaient sélectionnée en priorité principale ou secondaire. Lors de l'appel à projets 2021 la proportion est restée de l'ordre du tiers des candidatures. Un état des lieux plus poussé a été mené sur un échantillon d'une quinzaine de dossiers présentés pour la campagne d'évaluation 2021 :

| Partenariats stratégiques (2021)<br>(sur 14 dossiers)                  | NON | OUI |
|------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| Choix de la priorité horizontale<br>environnementale par le porteur    | 9   | 5   |
| Préoccupation environnementale dans<br>l'argumentaire du projet        | 7   | 7   |
| Mise en œuvre factuelle de mesures<br>respectueuses de l'environnement | 9   | 5   |

Paradoxalement, pour les projets s'inscrivant dans la priorité environnementale, tous ne présentaient pas une préoccupation environnementale dans leur argumentaire. Seul un tiers des projets démontraient réellement une prise en compte du respect de l'environnement dans leur implémentation. Le constat est simple et correspond à l'évolution des attentes du programme Erasmus+ : il faut dissocier les objectifs du projet et l'esprit de sa mise en œuvre. Cette dernière peut proposer des bonnes pratiques environnementales sans que la finalité des objectifs ne s'inscrive dans ce domaine.

<sup>15</sup> <https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/evenement/>

<sup>16</sup> <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/>

<sup>17</sup> <https://fresqueduclimat.org/>

<sup>18</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

<sup>19</sup> <https://knowsdgs.jrc.ec.europa.eu/cfc>

<sup>20</sup> <https://avenirclimatique.org/calculer-empreinte-carbone/>

<sup>21</sup> <https://www.footprintcalculator.org/home/fr>

Toutefois, il est difficilement compréhensible qu'une candidature qui choisit la priorité environnementale pour son projet n'ait pas la cohérence d'en tenir compte dans la mise en œuvre de ses activités, cette incohérence étant sanctionnable plus durement encore par les évaluateurs.

## **2) Les incitations à une transition durable pour l'enseignement supérieur et la recherche**

### **Au niveau international et européen**

En marge du sommet de « Rio+20 » en juin 2012, une plate-forme internationale pour une éducation durable a été mise en place sous l'égide des Nations Unies ([The Platform for Sustainability Performance in Education](#))<sup>22</sup>. La plate-forme regroupe des initiatives internationales dans le domaine de l'enseignement supérieur (*Higher Education Sustainability Initiative - HESI*) et propose des outils et initiatives développés au niveau international<sup>23</sup>.

Au-delà de la promotion et de la mise en pratique de son pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne s'est également dotée d'une structure destinée à implémenter le respect environnemental dans ses activités administratives avec le service transversal [EMAS](#) (*Eco-management and Audit Scheme*)<sup>24</sup>. C'est un instrument de gestion développé par la Commission européenne pour permettre aux entreprises et autres organisations d'évaluer, de rendre compte et d'améliorer leurs performances environnementales. L'EMAS est ouvert à tout type d'organisation désireuse d'améliorer sa performance environnementale. Il couvre tous les secteurs économiques et de services et est applicable dans le monde entier (utilisé notamment par la ville de Barcelone, le ministère de l'Environnement de Bavière, en plus de toutes les administrations communautaires). EMAS propose une procédure et des outils pour implémenter cette approche pour sa propre structure.

L'EACEA (*Education Audiovisual and Culture Executive Agency*) de la commission européenne a également publié en 2021 le guide « [Marie Skłodowska-Curie Actions Green Charter](#) »<sup>25</sup> qui recueille différentes pratiques écoresponsables à destination des porteurs de projets du secteur de l'Innovation, de l'Éducation numérique et de la Coopération internationale.

La Commission a également mis en place l'[EU EcoLabel](#)<sup>26</sup>, à destination des entreprises mais qui peut également être utile pour des porteurs de projets impliquant des partenaires du secteur professionnel, de la production ou de la formation.

### **Au niveau national**

Le Ministère de la transition écologique relaie l'initiative communautaire EMAS depuis 2019 sur son site « [Système National de Management et d'Audit Environnemental](#) ». Les ressources du site donnent notamment accès aux textes réglementaires nationaux ainsi qu'aux directives européennes, et à quelques structures de certification<sup>27</sup>. Concernant les établissements d'enseignement supérieur, Universités et Grandes Écoles, un cahier des charges assorti d'un label a été mis en place en 2013 à l'issue du Grenelle de l'environnement : le [label DDRS](#)<sup>28</sup> (Développement durable & Responsabilité sociétale), qui figure parmi les initiatives HESI. En 2021, 29 établissements bénéficiaient de ce label. Le label DDRS comporte des bonnes pratiques pour deux aspects transversaux des projets Erasmus+ : le développement durable et l'inclusion et la diversité. Des compléments d'information peuvent être trouvés auprès de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Universités ([RSU](#))<sup>29</sup>, qui inclue le volet D&D, ainsi qu'auprès de la Commission DD&RS de la Conférences des Grandes Écoles ([CGE](#))<sup>30</sup>. En ce qui concerne les organismes de recherche on remarque également des initiatives structurelles orientées vers le développement durable. Ainsi, le [CNRS](#) s'engage en proposant 17 fiches basées sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) « Horizon 2030 » des Nations Unies, déclinées pour son secteur d'activité<sup>31</sup>. Récemment, les délégations régionales CNRS ont demandé qu'un correspondant « Développement durable » soit nommé dans chaque unité de recherche, et encourage chaque laboratoire à estimer son impact environnemental et son empreinte carbone. L'[INRAE](#) s'est également engagé sur cette voie avec la mise en place depuis 2015 des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)<sup>32</sup>.

<sup>22</sup> <https://www.eauc.org.uk/theplatform/home>

<sup>23</sup> [https://www.eauc.org.uk/theplatform/getting\\_started](https://www.eauc.org.uk/theplatform/getting_started)

<sup>24</sup> [https://ec.europa.eu/environment/emas/index\\_en.htm](https://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm)

<sup>25</sup> <https://marie-skłodowska-curie-actions.ec.europa.eu/document/marie-skłodowska-curie-actions-green-charter-guidance-materials>

<sup>26</sup> [https://environment.ec.europa.eu/topics/circular-economy/eu-ecolabel-home\\_en](https://environment.ec.europa.eu/topics/circular-economy/eu-ecolabel-home_en)

<sup>27</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/systeme-management-et-dauidit-environnemental>

<sup>28</sup> <https://www.label-ddrs.org/>

<sup>29</sup> <https://orsu.fr/>

<sup>30</sup> <https://www.cge.asso.fr/commissions/developpement-durable-et-responsabilite-societale-ddrs/>

<sup>31</sup> <https://www.cnrs.fr/la-recherche>

<sup>32</sup> <https://agriculture.gouv.fr/mesures-agro-environnementales-et-climatique-maec-et-aides-lagriculture-biologique>

### Au niveau régional

Avec l'adoption de la loi NOTRe en août 2015, les régions doivent mettre en place leur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui peut avoir une retombée sur l'emprise régionale que peuvent revêtir les projets européens développés par leurs organismes d'enseignement supérieur et de recherche. Certaines régions s'impliquent largement dans le pilotage environnemental de leurs territoires et incitent à une prise en compte de l'impact environnemental dans les programmes de recherche et les manifestations académiques qu'elles financent. A titre d'exemple, la Région Nouvelle-Aquitaine a établi en 2019, après avoir procédé aux diagnostics territoriaux sur les impacts du changement climatique et de la baisse de la biodiversité, une feuille de route transversale, Néo Terra, à tous les secteurs d'activités régionales dans le respect de l'environnement et la maîtrise de l'empreinte climatique<sup>33</sup>. Pour le secteur de l'enseignement supérieur, elle a intégré en 2021 dans les formulaires de candidature à une subvention pour l'organisation d'événement scientifique, une série de bonnes pratiques organisationnelles et logistiques de l'événement, dans laquelle le demandeur choisira ses priorités, et qui conditionnera l'aide financière, faisant partie intégrante de l'évaluation de la candidature et du contrôle du projet.

## 2. Enseignement scolaire, formation professionnelle et éducation des adultes

### **1) Outils de mesure et d'évaluation**

Le 25 septembre 2015, 193 pays dont la France ont adopté à l'ONU le programme de développement durable à l'horizon 2030, défini autour de 17 objectifs de développement durable (ODD) à atteindre<sup>34</sup>.

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable comprend un axe : « Eduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable ». Les activités proposées dans le cadre du projet de mobilité devront permettre de modifier les comportements en matière de consommation et mode de vie et développer des compétences en matière de développement durable : économiser les ressources, réduire la consommation d'énergie et les déchets, choix alimentaires raisonnés (bio, circuits courts, emballages, moins de viande...), utilisation de matériaux durables, etc.



Il s'agit pour les candidats de mettre en avant ce qui se fait déjà dans leur établissement en matière de développement durable, mais surtout de se fixer des objectifs environnementaux sur le long terme pour l'ensemble des participants (apprenants, personnels et intervenants extérieurs). La candidature doit prendre en compte l'impact environnemental, ce dernier étant mesurable de manière qualitative et quantitative (voir partie précédente et annexes).

Le candidat devra porter une attention particulière aux questions relatives au développement durable au moment du dépôt de son accréditation. Il gardera à l'esprit les mots clés suivants tout au long du projet : « sensibiliser/agir/évaluer/mesurer ». Les projets Erasmus demandent à l'établissement scolaire d'être un lieu d'exercices et d'actions conformes au développement durable. Les résultats attendus doivent engendrer des changements aux finalités multiples comme :

- Participation et Investissement des personnels aux formations et temps forts sur le développement durable (colloques, cuisine locale (circuit court), jardins ou fermes pédagogiques...). Une attention particulière peut être apportée aux projets interdisciplinaires.
- Intervenants extérieurs sur ce thème et projets en découlant (fresque du climat, expositions artistiques, ateliers de fabrication de produits ménagers moins polluants...).

<sup>33</sup> <https://www.neo-terra.fr/feuille-de-route/>

<sup>34</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

- Investissement des éco délégués participants aux temps forts académiques,
- Nombre de projets labellisés ou récompensés ou en cours
- Bilan à court terme : mesure de l'impact environnemental en mobilité en s'appuyant sur des indicateurs concrets et préparés en amont par les participants, au regard des moyens mis en œuvre (transports verts, consommation de nourriture locale, proximité logement-lieu de rencontre...).
- Bilan à long terme : mesure des actions mises en place sur le long terme et répercussion sur des comportements plus responsables au sein de l'établissement (ainsi que dans la vie privée des élèves par ex) : analyse des comportements avant/après la mobilité au sujet du DD et résultats constatés (choix d'orientation, sondages, calcul de l'empreinte carbone, bilan forces et faiblesses et évolution des processus mis en œuvre, évolution des comportements).

Concernant l'acquisition des compétences transversales et disciplinaires, il est possible de se référer au [guide AEFA](#)<sup>35</sup>. Il pourra également être utile de consulter le document de l'UNESCO (2010) « [Le Prisme de l'Éducation pour le développement durable : Un Outil d'analyse des politiques et des pratiques](#) »<sup>36</sup> présentant le contexte intégré de l'EDD et des outils pour la mettre en place.

## **2) Principales pistes en matière d'éducation au développement durable (EDD): comment le porteur de projet peut-il évaluer les compétences liées au développement durable ?**

Évaluer l'éducation ou la formation en vue du développement durable recouvre, pour faire simple, l'évaluation de compétences individuelles et collectives et l'éventail des performances qu'elles recouvrent. Le candidat sera attentif aux acquis d'apprentissage qui seront certifiés.

### Définir les compétences transversales (interdisciplinaires) et les compétences disciplinaires.

Le changement climatique, le développement durable, la croissance durable sont complexes et interdisciplinaires. Leur appropriation nécessite des compétences pouvant être très spécialisées comme très intégratives.

Il n'y a pas de liste proposée de compétences "vertes" mais elles sont définies dans le guide Erasmus+ comme étant les compétences nécessaires pour faire face au changement climatique, la protection de la biodiversité et l'évolution des technologies actuelles. La mobilisation de compétences transversales s'avère donc indispensable<sup>37</sup>.

### Définir un plan d'évaluation et de mesure des impacts environnementaux.

Chacune des compétences identifiées demande des outils d'évaluation spécifiques qui doivent être adaptés aux formes d'enseignement (organisation de débats, jeux de rôle, travaux de groupes, projets, réalisations collectives, etc.) ou de mise en œuvre choisie (projet, cours, stages thématiques, expérimentations...). Pour évaluer des compétences disciplinaires, les candidatures pourront construire des ressources utiles au DD dans chaque discipline ou secteur professionnel au niveau des savoirs, savoir-faire et attitudes, par exemple : résoudre des problèmes, exploiter l'information, exercer son jugement critique, mettre en œuvre sa pensée créatrice, coopérer ou encore négocier. Leur évaluation se base sur des critères précis, plus ou moins subjectifs, que l'on retrouve dans l'étude de la HEP Zürich « Contributions à la définition de compétences et de standards pour l'éducation en vue du développement durable » (Nagel, U., Kern, W. & Schwarz, V., 2008).

L'établissement peut s'appuyer sur le projet d'école, le projet EDD éventuel, les compétences disciplinaires et toute autre initiative engagée en ce sens. Le plan de déplacement de l'établissement, le jardin pédagogique, les projets de végétalisation ainsi que des sorties éducatives en lien avec le développement durable rentrent dans ce cadre.

L'utilisation, dès la conception du projet, d'une grille d'évaluation spécifique s'avère utile et nécessaire. La démarche de projet et son efficacité peuvent être évaluées comme ses contenus (objectifs notionnels) et les résultats. Le candidat sera amené à prioriser de manière significative les impacts et ne pourra donc travailler sur tous les impacts de son projet. Des indicateurs de développement durable sont à élaborer en partant de ce qui est déjà en place dans l'établissement. La réflexion sur les outils de mesure permettra donc un questionnement critique et un apprentissage organisationnel en vue d'une amélioration continue des pratiques, attitudes et comportements sans oublier les progrès en matière d'enseignement scolaire ou professionnel. La présence de ces outils sera également pertinente et utile au stade du rapport final.

Le tableau de synthèse suivant constitue une aide pour l'auto-évaluation du projet, en annexe on trouvera la grille développant les dimensions de l'évaluation pour le projet EDD, ses compétences et l'implication des structures.

<sup>35</sup> <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2019/12/aefa-guide-competences-juin-2017-1.pdf>

<sup>36</sup> [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000190898\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000190898_fre)

<sup>37</sup> [https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf\\_fr/campus/reseau-formateurs/091028\\_R%C3%A9seau-EDD-formateurs\\_07\\_%C3%A9tude-HEP-ZH.pdf](https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf_fr/campus/reseau-formateurs/091028_R%C3%A9seau-EDD-formateurs_07_%C3%A9tude-HEP-ZH.pdf)

| L'auto-évaluation du projet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pourquoi ?</b>           | <p>Pour voir si les actions engagées ont permis de répondre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la priorité Erasmus+ ;</li> <li>• à la problématique et aux besoins identifiés relevant de la lutte contre le changement climatique en prenant en compte les spécificités de la discipline en lien direct et indirect avec les différents aspects du DD ;</li> <li>• à la durabilité des effets du projet</li> </ul> |
| <b>Evaluer quoi ?</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet EDD et ses activités</li> <li>• Les compétences disciplinaires et transversales</li> <li>• L'impact sur la structure</li> <li>• La durabilité (économique, sociale et environnementale)</li> <li>• L'intégration de l'EDD dans les enseignements scolaires et l'EEP</li> <li>• La diffusion des aspects de l'EDD dans le projet</li> </ul>                                     |
| <b>Par qui ?</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les apprenants (auto-évaluation, peers evaluation)</li> <li>• Les enseignants,</li> <li>• Les partenaires,</li> <li>• Autres acteurs du projet, responsable projet</li> <li>• Le comité de pilotage (acteurs internes et externes à l'établissement)</li> </ul>                                                                                                                          |
| <b>Comment ?</b>            | <p>Etablir un plan d'évaluation des impacts à l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'indicateurs en lien avec les compétences vertes (cf. tableaux annexes),</li> <li>• de grilles d'évaluation,</li> <li>• de carnets de bord...</li> </ul>                                                                                                                                                                     |
| <b>Quand et où ?</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant en établissant un tableau de bord de l'impact (évaluation diagnostique).</li> <li>• Pendant (évaluation formative) le projet ou les activités,</li> <li>• Après au travers de tests, des contenus des livrables.</li> <li>• Mesurer la plus-value au-delà de la fin du projet.</li> </ul>                                                                                          |

### 3. Jeunesse

#### 1) **Contexte**

Les résultats de la [Conférence pour la jeunesse de Sofia](#)<sup>38</sup> en 2018 a permis de contribuer avec les jeunes à l'élaboration de la stratégie de l'UE<sup>39</sup> en faveur de la jeunesse 2019-2027 et d'établir [11 objectifs](#)<sup>40</sup> pour la jeunesse européenne. Le programme Erasmus+ 2021-2027 prend en compte cette concertation. Le 10<sup>ème</sup> objectif est « Une Europe verte et durable ». La question posée était : *"What role can young people play in the environmental and sustainable development agenda and how can this be enabled?"*.

La notion d'urgence apparaît : « **Devenir durable n'est pas un choix, c'est une obligation.** ».

<sup>38</sup> <https://zenodo.org/record/3716273#.YhT4Ti9zi>

<sup>39</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2018:456:FULL&from=EN>

<sup>40</sup> [https://europa.eu/youth/strategy/european-youth-goals\\_fr](https://europa.eu/youth/strategy/european-youth-goals_fr)

Cet objectif a été décliné en préconisations pour une Europe verte et durable afin « **d'assumer la responsabilité de ses actes et de leur impact sur la vie des générations futures.** »<sup>41</sup> :

- S'assurer que chacun, y compris les jeunes, connaît les effets de ses actions sur l'environnement.
- Donner à l'ensemble de la société, et en particulier aux jeunes, les moyens d'agir en tant qu'agents du changement en faveur de l'environnement et du développement durable.
- Prendre en compte l'impact environnemental de chaque politique et de chaque décision de vie tout en s'assurant que les jeunes sont inclus dans l'élaboration des politiques de développement durable à tous les niveaux.
- Accroître la coopération internationale afin d'éliminer la production et la consommation nuisibles à l'environnement.
- Soutenir et renforcer les possibilités de bénévolat des jeunes dans le secteur de l'environnement.
- Veiller à ce que chacun, et en particulier les jeunes, ait accès à des infrastructures respectueuses de l'environnement pour mener un mode de vie plus durable.
- Développer la recherche et l'innovation en matière de solutions et de technologies respectueuses de l'environnement.

## **2) Préconisation dans le programme 21-27 pour le secteur jeunesse**

Comme tous les secteurs, les projets relevant de la jeunesse doivent soutenir « *l'utilisation de pratiques innovantes pour faire des apprenants, du personnel et des animateurs socio-éducatifs de véritables acteurs du changement (par exemple, économiser les ressources, réduire la consommation d'énergie, les déchets et l'empreinte carbone, opter pour des choix alimentaires et de mobilité durables, etc.) [...] et permettre de modifier les comportements en matière de préférences individuelles, de valeurs culturelles et de sensibilisation et, plus généralement, de soutenir l'engagement actif en faveur du développement durable.* »

Exemples d'indicateurs permettant d'évaluer les résultats et d'en mesurer les impacts<sup>42</sup> :

- Nombre de jeunes engagés dans des ONG orientées vers la lutte contre le changement climatique
- Nombre de candidatures traitant le thème de l'environnement / lutte contre le changement climatique
- Intervenants extérieurs sur le thème
- Moyens mis en œuvre pendant les mobilités pour contribuer à réduire l'impact carbone comme les moyens de transports verts...
- Mesure de l'impact environnemental en mobilité en s'appuyant sur des indicateurs concrets et préparés en amont par les participants
- Réduction des déchets par notamment la réparation du matériel au sein des structures et/ou mise en place du recyclage
- Mesure des actions mises en place sur le long terme et répercussion sur des comportements plus responsables des jeunes

<sup>41</sup> [https://youth-goals.eu/wp-content/uploads/fr\\_YouthGoals.pdf](https://youth-goals.eu/wp-content/uploads/fr_YouthGoals.pdf)

<sup>42</sup> [https://ec.europa.eu/assets/eac/youth/library/publications/indicator-dashboard\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/assets/eac/youth/library/publications/indicator-dashboard_en.pdf)

## IV. Conclusion

---

Développement durable, réchauffement climatique, transition écologique, technologies vertes : quel que soit le nom qu'on lui donne, la protection de l'environnement et ses corollaires sont désormais les préoccupations majeures de nos sociétés, et la Commission européenne l'a bien compris en en faisant l'une des quatre priorités de son programme phare Erasmus+.

La lecture de ce guide donne un panorama assez concret des nombreuses actions pouvant être mises en place à l'échelle des porteurs de projets sur chacun des grands axes du programme. Certaines existeront déjà quand d'autres seront à initier. D'autres restent à inventer. L'objectif ici est que chaque structure candidate au programme, chaque porteur de projet, chaque participant à une mobilité Erasmus+ puisse, à son échelle, avancer sur le chemin du développement durable et, tel le colibri de la fable popularisée par Pierre Rahbi, apporter sa goutte d'eau pour éteindre l'incendie de la planète.

Certes, le travail sur cette priorité s'inscrit sur le long terme et ses résultats seront peut-être moins visibles et moins spectaculaires que pour l'inclusion ou l'éducation numérique. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que la lutte contre le réchauffement climatique fonctionne en synergie avec ces autres priorités qu'elle complète. Questionner nos pratiques numériques ou prendre en compte la mobilité de personnes en situation de handicap permet de repenser nos horizons géographiques et de proposer des mobilités plus respectueuses de l'environnement, dans la mesure des moyens de chacun. Chaque projet déposé pour lequel les porteurs auront réfléchi à l'impact qu'il aura sur la planète et proposé des solutions de compensation à leur échelle est un colibri qui dépose sa goutte d'eau et contribue à résorber le réchauffement climatique et sert d'exemple.

Face aux phénomènes météorologiques de plus en plus violents, aux incendies, à la pollution de l'air et des océans, aux conséquences sociétales à l'échelle de pays entiers, le volet Jeunesse du programme Erasmus+ a ainsi parfaitement résumé la ligne conductrice à tenir désormais :

**« Devenir durable n'est pas un choix, c'est une obligation ».**

## V. Partie 3 : Boite à outils et Ressources documentaires

### A. Comment évaluer la dimension environnementale dans les candidatures

#### 1. Une approche par thématiques environnementales

Le porteur doit s'approprier le tableau en complétant les actions qui concernent sa structure en fonction d'objectifs réalisables. Le tableau ci-dessous donne des pistes concrètes d'actions et dispositions pouvant être mises en place dans les activités d'un projet Erasmus+ :

| Objectif environnemental et climatique                                                                                                                                          | Traité | Non traité | Actions | Justificatif |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------|---------|--------------|
| Réduction de la pollution de l'air                                                                                                                                              |        |            |         |              |
| Réduction de la consommation d'eau                                                                                                                                              |        |            |         |              |
| Réduction de la consommation de papier                                                                                                                                          |        |            |         |              |
| Réduction de la consommation numérique                                                                                                                                          |        |            |         |              |
| Réduction de la consommation d'énergie                                                                                                                                          |        |            |         |              |
| Recyclage : prévention                                                                                                                                                          |        |            |         |              |
| Recyclage : réutilisation                                                                                                                                                       |        |            |         |              |
| Recyclage                                                                                                                                                                       |        |            |         |              |
| Impacts de l'action menée attendus dans un an / deux ans / cinq ans (questionnement de la part du candidat, comment le projet Erasmus+ s'inscrit dans un schéma ODD d'ensemble) |        |            |         |              |
| Plus value du projet Erasmus dans la mise en place de l'ODD dans l'établissement, sur les partenaires, les participants                                                         |        |            |         |              |

## 2. Une approche par catégories d'actions

A chaque action, un ou des indicateurs doivent être associés :

| Thématique                                    | Actions                                                                                                                                              | Justificatif |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Communication                                 | Actions visant à limiter le tirage papier (privilégier le support numérique, pré-estimer les besoins en impression papier...)                        |              |
|                                               | Utiliser du papier avec un écolabel                                                                                                                  |              |
|                                               | Veiller à une diffusion raisonnée                                                                                                                    |              |
|                                               | Faire recycler les documents non utilisés                                                                                                            |              |
| Achats, choix des équipements                 | Eco-concevoir la signalétique et les décors (réutilisables, recyclés, recyclables...) lors des événements                                            |              |
|                                               |                                                                                                                                                      |              |
|                                               |                                                                                                                                                      |              |
| Transports                                    | Mettre en place des dispositifs permettant l'utilisation de transports collectifs (navettes, tarifs réduits...) et/ou le co-voiturage pour le public |              |
|                                               | Favoriser l'utilisation du vélo et les modes de transport doux                                                                                       |              |
|                                               | Privilégier les approvisionnements locaux afin de limiter les transports                                                                             |              |
|                                               | Réaliser une étude quantitative sur la production de CO2                                                                                             |              |
|                                               |                                                                                                                                                      |              |
| Déchets                                       | Utiliser de la vaisselle réutilisable et recyclable                                                                                                  |              |
|                                               | Favoriser les achats (alimentation / matériel) en gros conditionnement                                                                               |              |
|                                               | Favoriser l'achat de matériel réutilisable (signalétique, décors...)                                                                                 |              |
|                                               | Réaliser une étude quantitative et qualitative sur la production de déchets de l'évènement                                                           |              |
|                                               | Mettre en place le tri et la valorisation des déchets                                                                                                |              |
|                                               | Distribuer de poubelles de poches                                                                                                                    |              |
|                                               |                                                                                                                                                      |              |
| Maîtrise des consommations d'eau et d'énergie | Veiller à éteindre les lumières                                                                                                                      |              |
|                                               | Mettre en place un éclairage économe en énergie et/ou privilégier la lumière naturelle lors des événements                                           |              |
|                                               | Utiliser la gourde lors des déplacements                                                                                                             |              |
|                                               | Limiter le temps de douche en mobilité (challenge)                                                                                                   |              |
|                                               |                                                                                                                                                      |              |
| Hébergements                                  | Choisir des lieux d'hébergements proches du site, faciles d'accès et/ou proches des transports en commun                                             |              |
|                                               | Retenir des hébergements intégrant une démarche socialement et écologiquement responsable                                                            |              |
|                                               | Pour les hébergements temporaires, prévoir des aménagements éco-responsables (tri des déchets, économies d'eau...)                                   |              |
|                                               |                                                                                                                                                      |              |

### 3. Le cas particulier des événements de dissémination (colloques, spectacles...)

Les organisateurs peuvent aller beaucoup plus loin dans les réflexions en amont de l'organisation d'un événement potentiellement impactant mais nécessaires aux activités du projet et ses impacts. On peut s'inspirer des bonnes pratiques proposées par la région Nouvelle Aquitaine dans le formulaire de demande de financement d'un colloque scientifique, en guidant les organisateurs dès le stade de la candidature pour que leur événement soit le plus écoresponsable possible pour différents domaines :

| Eco-Socio-Responsabilité des colloques |                                                                 |                                                                                                                                                      |                         |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| N° d'action                            | Thématique                                                      | Action                                                                                                                                               | Décrire l'action prévue |
| A1                                     | Communication                                                   | Mettre en place des actions visant à limiter le tirage papier                                                                                        |                         |
| A2                                     |                                                                 | Utiliser du papier avec un écolabel officiel ou équivalent (Écolabel européen, NF Environnement ou équivalent)                                       |                         |
| A3                                     |                                                                 | Choisir des objets promotionnels éco-conçus, en veillant à leur diffusion raisonnée                                                                  |                         |
| B1                                     | Politique d'achats, de choix des équipements et des prestations | Privilégier le choix de prestations socialement et écologiquement responsables                                                                       |                         |
| B2                                     |                                                                 | Eco-concevoir les stands présents sur l'événement (réutilisables, recyclés, recyclables...)                                                          |                         |
| B3                                     |                                                                 | Eco-concevoir la signalétique et les décors (réutilisables, recyclés, recyclables...)                                                                |                         |
| C1                                     | Transports                                                      | Mettre en place des dispositifs permettant l'utilisation de transports collectifs (navettes, tarifs réduits...) et/ou le co-voiturage pour le public |                         |
| C2                                     |                                                                 | Favoriser l'utilisation du vélo et les modes de transport doux                                                                                       |                         |
| C3                                     |                                                                 | Privilégier les approvisionnements locaux afin de limiter les transports                                                                             |                         |
| D1                                     | Déchets                                                         | Utiliser de la vaisselle réutilisable et recyclable                                                                                                  |                         |
| D2                                     |                                                                 | Favoriser les achats (alimentation / matériel) en gros conditionnement                                                                               |                         |
| D3                                     |                                                                 | Favoriser l'achat de matériel réutilisable (signalétique, décors...)                                                                                 |                         |
| D4                                     |                                                                 | Réaliser une étude quantitative et qualitative sur la production de déchets de l'événement                                                           |                         |
| D5                                     |                                                                 | Mettre en place le tri et la valorisation des déchets                                                                                                |                         |
| D6                                     |                                                                 | Distribuer des poubelles de poches                                                                                                                   |                         |

Des bonnes pratiques sont également proposées pour la maîtrise des consommations (énergie et eau), les sites d'hébergement :

|    |                                               |                                                                                                                                     |  |
|----|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| E1 | Maîtrise des consommations d'eau et d'énergie | Choisir un site raccordé au réseau électrique ou limiter l'utilisation de groupes électrogènes thermiques                           |  |
| E2 |                                               | Mettre en place des systèmes de production d'énergie renouvelable ou choisir un producteur d'énergie 100% renouvelable              |  |
| E3 |                                               | Mettre en place un éclairage économe en énergie et/ou privilégier la lumière naturelle                                              |  |
| E4 |                                               | Équiper les points d'eau de systèmes anti-gaspillage (réducteurs de débit, boutons presseurs...)                                    |  |
| E5 |                                               | Mettre en place un système de toilettes économes en eau (toilettes sèches s'il existe une solution de compostage, double chasse...) |  |
| E6 |                                               | Installer des systèmes de récupération d'eau de pluie                                                                               |  |

|    |                     |                                                                                                                    |  |
|----|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| F1 | <b>Hébergements</b> | Choisir des lieux d'hébergements proches du site, faciles d'accès et/ou proches des transports en commun           |  |
| F2 |                     | Retenir des hébergements intégrant une démarche socialement et écologiquement responsable                          |  |
| F3 |                     | Pour les hébergements temporaires, prévoir des aménagements éco-responsables (tri des déchets, économies d'eau...) |  |

Mais également la citoyenneté et la solidarité :

|    |                                  |                                                                                                              |  |
|----|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| G1 | <b>Citoyenneté et solidarité</b> | Mobiliser les ressources du territoire : tissu associatif, bassin d'emploi local...                          |  |
| G2 |                                  | Intégrer des personnes en situation de réinsertion sociale dans l'organisation                               |  |
| G3 |                                  | Intégrer des personnes en situation de handicap dans l'organisation. Mettre en place des équipements adaptés |  |
| G4 |                                  | Favoriser la mixité sociale du public (tarification sociale, partenariat avec structures spécialisées...)    |  |
| G5 |                                  | Mettre en place des actions de solidarité (récolte de fonds, reversement de bénéfices...)                    |  |
| G6 |                                  | Mise en place d'actions de prévention santé                                                                  |  |

En complément de ces incitations à choisir parmi ces écogestes, la demande se doit de fournir un calcul de l'empreinte carbone de son événement en utilisant le calculateur [GoodPlanet](#), pour les différents postes (déplacements, restauration, hébergement...) ainsi que l'émission moyenne d'un participant.

L'ensemble de ces bonnes pratiques démontre que l'écoresponsabilité professionnelle sont très variées et ne peuvent pas être limitées au choix de moyens de transports.

L'ensemble de la stratégie dans laquelle s'inscrit cette démarche de colloque écoresponsables est disponible sur le site de [Néo Terra](#).

## B. Grille développée d'une autoévaluation de projet EDD dans les domaines du scolaire et de l'EFPP

Grille développant les dimensions de l'évaluation pour le projet EDD, ses compétences et l'implication des structures.

| Les dimensions de l'évaluation | Le projet EDD et ses activités commentées par la candidature                                                                                                                                            | Compétences disciplinaires ou autres.                                                                                                                                                                                      | Établissements « écoresponsables » (scolaires ou autres)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Expliquer Pourquoi ?</b>    | 1. Analyser et démontrer la problématique et les besoins.<br>2. Expliquer les résultats attendus<br>3. Les effets de la solution envisagée avec la méthodologie proposée de ou des actions entreprises. | 1. Analyser l'objet d'enseignement scolaire ou professionnel avec les spécificités disciplinaires en lien direct et indirect avec les différents aspects du DD.<br>2. La référence à la priorité choisie est fondamentale. | 1. Rendre compte de la durabilité (DD) du projet à CT et MT.<br>2. Montrer la capacité à piloter l'établissement en fonction des principes de l'EDD.<br>3. Volonté de connaître les effets d'un projet EDD dans le temps et l'espace ; par exemple : être en capacité de développer l'intégration des résultats des activités de mobilité au travail régulier de l'établissement. |

| Les dimensions de l'évaluation         | Le projet EDD et ses activités commentées par la candidature                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Compétences disciplinaires ou autres.                                                                                                                            | Établissements « écoresponsables » (scolaires ou autres)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Evaluer Quoi ?</b>                  | <p>1. Ce qui a été réalisé : Processus (place des acteurs, approche systémique, motivations, interactions, planification, régulation des apprentissages,) Les actions et réalisations, Compétences utilisées/référentiel métiers</p> <p>2. Implique de définir des indicateurs d'impacts qualitatifs et quantitatifs réalistes, précis et mesurables, en lien avec les objectifs du projet.</p> <p>3. Ce qui a été appris : Compétences individuelles et/ou collectives Connaissances, Capacités, Attitudes Evolution des représentations et Comportements. Cf. tests et événements multiplicateurs. Validation des compétences.</p> | <p>1. Connaissances Capacités, Attitudes, (Compétences).</p> <p>2. Validation des acquis et reconnaissances.</p> <p>3. Employabilité par catégorie de cible.</p> | <p>Développer notamment la durabilité (économique, sociale, environnementale)</p> <p>a) Intégration</p> <p>b) Collaboration</p> <p>c) Implication des différents acteurs ;</p> <p>d) Adhésion,</p> <p>e) Résultats des actions entreprises</p> <p>f) Intégration de l'EDD dans les enseignements scolaires et EFP</p> <p>g) Impacts et diffusion.</p> <p>h) Changements sur le territoire.</p> |
| <b>Par qui et dire qui fait quoi ?</b> | Responsable projet, apprenants, enseignants, partenaires, tuteurs, formateurs, autres acteurs du projet...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Rôles des enseignants, justifier procédures, apprenants, autres...                                                                                               | Comité de pilotage (acteurs internes et externes, associés à l'établissement) et expertise externe.                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Types ou natures des actions</b>    | <p>Auto-évaluation et co-évaluation</p> <p>Evaluation formative</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <p>Evaluation formative</p> <p>Evaluation sommative</p>                                                                                                          | <p>Audit :</p> <p>1. État des lieux, identification des points faibles ou non conforme,</p> <p>2. Choix des actions permettant de corriger les écarts et dysfonctionnements constatés.</p> <p>3. Validation des bonnes pratiques....</p> <p>4. Évaluation des résultats tangibles et intangibles ;</p> <p>5. Types de changements durables et démonstration.</p>                               |

| Les dimensions de l'évaluation | Le projet EDD et ses activités commentées par la candidature                                                                                                                                               | Compétences disciplinaires ou autres.                                                                                            | Établissements « écoresponsables » (scolaires ou autres)                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Comment ?</b>               | Présenter un plan d'évaluation des impacts. Expliquer comment vous allez récolter les informations : Indicateurs, Modèles, grilles d'évaluation. Carnets de bord, moyens de financement.                   | Objectifs, attentes et liens avec les objectifs prioritaires. Changements enregistrés...                                         | 1. Amélioration continue.<br>2. Quantitative : système d'indicateurs (empreinte écologique / empreinte eau / analyse du cycle de vie / efficacité énergétique) etc...<br>3. Qualitative : entretien, enquête, indicateurs, étude d'impacts. |
| <b>Quand et où ?</b>           | Avant : en établissant un tableau de bord de l'impact (évaluation ex-ante).<br>Pendant et après le projet ou l'activité, Evaluation formative en cours de projet ou d'activités, contenus des livrables... | Pendant l'activité et après l'activité et lors de la communication pour une diffusion locale, régionale, nationale et européenne | Tout au long de la démarche par les partenaires et préciser la plus-value apportée, y compris au-delà de la fin du projet.                                                                                                                  |

## C. Des ressources en ligne pour aller plus loin

### 1. Exemple de calendriers « Environnement & Développement durable » (EDD)

En illustration celui développé par l'académie de Créteil :

([https://edd.ac-versailles.fr/IMG/pdf/calendrier\\_des\\_evenements\\_edd\\_2022\\_2023.pdf](https://edd.ac-versailles.fr/IMG/pdf/calendrier_des_evenements_edd_2022_2023.pdf))

| Septembre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Octobre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Novembre                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Décembre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Janvier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Semaine européenne de la mobilité (16 au 22)<br><br> <b>Semaine européenne du Développement durable</b> (18 sept au 5 oct.)<br><br> Journée Mondiale de la mer (26) |  Journée mondiale de l'alimentation (16)<br><br> Journée mondiale du refus de la misère (17)<br><br> Journée nationale de la qualité de l'air (18)                                                                                                                                                                                                                                                   |  Semaine européenne de réduction des déchets (19 au 27) sur le thème du textile<br><br> Journée internationale des droits de l'enfant (20) |  Journée internationale de la solidarité humaine (20)                                                                                                                                                                                                                                                       |  Journée internationale de l'éducation (24)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Février                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Mars                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Avril                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Mai                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Juin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|  Journée mondiale des zones humides (2)<br><br> Journée Mondiale contre le cancer (4)<br><br> Journée mondiale des femmes et des filles de science (11)              |  Journée mondiale de la vie sauvage (3)<br><br> Journée des droits des femmes (8)<br><br> Journée mondiale des forêts (21)<br><br> Journée mondiale de l'eau (22)<br><br> Semaine de l'économie sociale et solidaire à l'école |  Journée mondiale de la Santé (7)<br><br> <b>Jour de la Terre</b> (22)                                                                     |  Mai à Vélo (tout le mois)<br><br> Journée mondiale de la liberté de la presse (3)<br><br> Journée mondiale de la biodiversité (22) |  Journée mondiale du vélo (3)<br><br> <b>Journée mondiale de l'environnement</b> (5)<br><br> Journée mondiale des océans (8)<br><br> Journée mondiale contre la désertification et la sécheresse (17) |

Liens vers d'autres calendriers EDD :

- Académie de Besançon (<http://edd.ac-besancon.fr/les-grands-rendez-vous-de-ledd-pour-2021-2022/>)
- Académie de Lyon (<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>)

## 2. Les objectifs Développement durable (ODD)

- **Accueil – Objectifs de Développement Durable (un.org)**  
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
- **La Méth'ODD - L'Agenda 2030 en France (agenda-2030.fr)**  
<https://www.agenda-2030.fr/ressources/la-meth-odd/>
- **Éducation au développement durable | éducol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire (education.fr)**  
<https://eduscol.education.fr/1117/education-au-developpement-durable>

## 3. Les calculateurs d'empreinte et les comparatifs d'émission

- **Empreinte des usages numériques (téléphonie, mails, visioconférences...)**
  - **L'impact de nos usages en visioconférence sur mobile et PC ! Édition 2022 - Greenspector**  
<https://greenspector.com/fr/impact-applications-visioconferences-2022/>
  - **Travail à distance : comment être éco-responsable ? (hays.fr)**  
<https://www.hays.fr/blog-hays-france-luxembourg/cote-salarie/vie-au-travail-lifestyle/reduire-empreinte-ecologique-teletravail>
  - **En route vers la sobriété numérique - La librairie ADEME – Mai 2022**  
<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/5086-en-route-vers-la-sobriete-numerique-9791029718755.html>
  - **L'impact environnemental des e-mails et de l'envoi de fichiers lourds - Numvision**  
<https://www.numvision.com/limpact-environnemental-e-mails-de-lenvoi-de-fichiers-lourds/>
- **Empreinte des déplacements et hébergements professionnels**
  - **Carbon Calculator | Goodwings - Sustainable travel made simple**  
<https://www.goodwings.com/carbon>
  - **Hotel Footprint Calculator (hotelfootprints.org)**  
<https://www.hotelfootprints.org/>
- **Empreinte d'événements publics**
  - **Calculateur carbone Évènement - Fondation GoodPlanet**  
<https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/evenement/>
- **Empreinte individuelle**
  - **Consumer footprint calculator | KnowSDGs (europa.eu)**  
<https://knowsdgs.jrc.ec.europa.eu/cfc>
  - **Calculer Mon Empreinte Carbone - Avenir Climatique – « Nos gestes climat »**  
<https://avenirclimatique.org/calculer-empreinte-carbone/>
  - **Ecological Footprint Calculator**  
<https://www.footprintcalculator.org/home/fr>

## 4. Comprendre le dérèglement climatique, l'écoresponsabilité...

- **Jeux sérieux**
  - **La Fresque du Climat – 3 heures pour comprendre le changement climatique**  
<https://fresqueduclimat.org/>
- **Ressources pédagogiques - Médias pour la jeunesse**
  - **Structured Dialogue Cycle VI Thematic Report: Young People, the Environment and Sustainability. | Zenodo**  
<https://zenodo.org/record/3716273#.YhT4Ti9zi>
  - **Espace Apprentissage (europa.eu)**  
[https://learning-corner.learning.europa.eu/index\\_fr](https://learning-corner.learning.europa.eu/index_fr)
  - **Les éco-délégués | éducol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire (education.fr)**  
<https://eduscol.education.fr/1121/les-eco-delegues>
  - **« Vademecum - Éducation au développement durable » (education.fr) download (education.fr)**  
<https://eduscol.education.fr/document/5239/download?attachment>
  - **« En route vers 2030 » : un nouvel outil pédagogique sur les ODD | Eco-Ecole**  
<https://www.eco-ecole.org/en-route-vers-2030-nouvel-outil/>
  - **"Remettons-nous au vert" - eTwinning Kit**  
[https://www.etwinning.net/fr/pub/get-inspired/kits/kit.cfm?id=1481&utm\\_content=205319566&utm\\_medium=social&utm\\_source=linkedin&hss\\_channel=lcp-405211](https://www.etwinning.net/fr/pub/get-inspired/kits/kit.cfm?id=1481&utm_content=205319566&utm_medium=social&utm_source=linkedin&hss_channel=lcp-405211)
  - **WEB-Les clés de l'énergie-Guide-version-nationale.pdf (eco-ecole.org)**  
<https://www.eco-ecole.org/wp-content/uploads/WEB-Les-clés-de-l'énergie-Guide-version-nationale.pdf>

## 5. Les documents de références, guides, chartes...

- **Organisation des nations Unies**
  - **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 | Department of Economic and Social Affairs (un.org)**  
<https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>
  - **Accueil - Développement durable (un.org)**  
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
  - **UNEP - UN Environment Programme**  
<https://www.unep.org/>
  - **The Platform for sustainability performance in education (eauc.org.uk)**  
<https://www.eauc.org.uk/theplatform/home>
  - **« Le Prisme de l'éducation pour le développement durable: un outil d'analyse des politiques et des pratiques » - UNESCO Bibliothèque Numérique**  
[https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000190898\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000190898_fre)
- **Commission Européenne**
  - **Un pacte vert pour l'Europe - Commission européenne (europa.eu) Décembre 2019**  
[https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr)
  - **Mettre en œuvre le pacte vert pour l'Europe - Commission européenne (europa.eu) Juillet 2019**  
[https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/delivering-european-green-deal\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/delivering-european-green-deal_fr)
  - **"Delivering European green deal : The decisive decade" - Publications of the EU (europa.eu) Juillet 2021**  
<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/9f89d86b-00e3-11ec-8f47-01aa75ed71a1>
  - **GreenComp, Le cadre européen des compétences en matière de durabilité - Publications Office of the EU (europa.eu) Janvier 2022**  
<https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/bc83061d-74ec-11ec-9136-01aa75ed71a1>
  - **EMAS – Environment - European Commission (europa.eu)**  
[https://ec.europa.eu/environment/emas/index\\_en.htm](https://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm)
  - **Nouveau Bauhaus européen: de nouvelles actions et de nouveaux financements pour associer la durabilité au style et à l'inclusion - Politique régionale - Commission européenne (europa.eu) Septembre 2021**  
[https://ec.europa.eu/regional\\_policy/fr/newsroom/news/2021/09/15-09-2021-new-european-bauhaus-new-actions-and-funding-to-link-sustainability-to-style-and-inclusion](https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/newsroom/news/2021/09/15-09-2021-new-european-bauhaus-new-actions-and-funding-to-link-sustainability-to-style-and-inclusion)
  - **Marie Skłodowska-Curie Actions Green Charter - Guidance Materials | Marie Skłodowska-Curie Actions (europa.eu)**  
<https://marie-sklodowska-curie-actions.ec.europa.eu/document/marie-sklodowska-curie-actions-green-charter-guidance-materials>
  - **La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 - Résolution CE (2018/C 456/01)**  
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2018:456:FULL&from=EN>
  - **11 objectifs Jeunesse - « #YouthGoals : les résultats de la Conférence pour la jeunesse de Sofia »**  
[fr\\_YouthGoals.pdf](fr_YouthGoals.pdf) (youth-goals.eu)
- **Agence Erasmus+ France**
  - **Transition écologique : Erasmus+ en action | Agence Erasmus+ France (erasmusplus.fr)**  
<https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-et-le-developpement-durable/>
  - **« La transition écologique dans le programme Erasmus+ » | Agence ERASMUS+ France / Éducation Formation (erasmusplus.fr)**  
<https://agence.erasmusplus.fr/publications/la-transition-ecologique-dans-le-programme-erasmus/>
  - **AEFA-GUIDE Evaluer les compétences transversales (erasmusplus.fr)**  
<https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2019/12/aefa-guide-competences-juin-2017-1.pdf>
  - **Ressources développement durable | Agence ERASMUS+ France / Éducation Formation (erasmusplus.fr)**  
<https://agence.erasmusplus.fr/recherche/d%C3%A9veloppement+durable>
- **Ministères français**
  - **Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique, agissez et prenez l'initiative pour votre territoire (adaptation-changement-climatique.gouv.fr)**  
<https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/>
  - **Le système de management et d'audit environnemental | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)**  
<https://www.ecologie.gouv.fr/systeme-management-et-dauidit-environnemental>
  - **La Méth'ODD - L'Agenda 2030 en France (agenda-2030.fr)**  
<https://www.agenda-2030.fr/ressources/la-meth-odd/>
  - **Les éco-délégués | éducol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire (education.fr)**  
<https://eduscol.education.fr/1121/les-eco-delegues>

- **Centres de recherche**
  - **« Contributions à la définition de compétences et de standards pour l'éducation en vue du développement durable » - Haute école pédagogique vaudoise (education21.ch)**  
[https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf\\_fr/campus/reseau-formateurs/091028\\_R%C3%A9seau-EDD-formateurs\\_07\\_%C3%A9tude-HEP-ZH.pdf](https://www.education21.ch/sites/default/files/uploads/pdf_fr/campus/reseau-formateurs/091028_R%C3%A9seau-EDD-formateurs_07_%C3%A9tude-HEP-ZH.pdf)

## 6. La démarche écoresponsable des institutions

- **Management écoresponsable**
  - **EMAS – Environment - European Commission (europa.eu)**  
[https://ec.europa.eu/environment/emas/index\\_en.htm](https://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm)
  - **Ligne verte BV : Des services pour votre stratégie RSE | Bureau Veritas France**  
<https://www.bureauveritas.fr/expertise-rse>
  - **Le système de management et d'audit environnemental | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)**  
<https://www.ecologie.gouv.fr/systeme-management-et-daudit-environnemental>
  - **Observatoire de la responsabilité sociétale des Universités (orsu.fr)**  
<https://orsu.fr/>
  - **CGE : commission Développement Durable et Responsabilité Sociétale**  
<https://www.cge.asso.fr/commissions/developpement-durable-et-responsabilite-societale-ddrs/>
  - **La Recherche | CNRS**  
<https://www.cnrs.fr/la-recherche>
  - **Mesures agro-environnementales et climatique (MAEC) et aides à l'agriculture biologique | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**  
<https://agriculture.gouv.fr/mesures-agro-environnementales-et-climatique-maec-et-aides-lagriculture-biologique>
  - **Région Nouvelle Aquitaine - Feuille de route - Néo Terra (neo-terra.fr)**  
<https://www.neo-terra.fr/feuille-de-route/>
- **Eco labels institutionnels**
  - **EU Ecolabel - Home (europa.eu)**  
[https://environment.ec.europa.eu/topics/circular-economy/eu-ecolabel-home\\_en](https://environment.ec.europa.eu/topics/circular-economy/eu-ecolabel-home_en)
  - **Label DD&RS – Enseignement supérieur - Accueil (label-ddrs.org)**  
<https://www.label-ddrs.org/>

**Remerciements à**

Brigitte BONELLO ; Clara DE LA TORRE ; Viviane DEVRIÈSÈRE ; Elvire FINANCE ;  
Claudio MARQUES ; Jean-Philippe MARQUIE ; Anne THIMON-MARTIN ; l'agence SEPIE

**Contact**

- Blog Eval-UE : <https://www.association-evalue.fr>
- Gaëlle BEDIS : [gaelleb10@hotmail.com](mailto:gaelleb10@hotmail.com)
- Yves CAUBET : [yves.caubet@univ-poitiers.fr](mailto:yves.caubet@univ-poitiers.fr)
- Laurene CHEREL : [laurenecherel7@gmail.com](mailto:laurenecherel7@gmail.com)
- Deborah GRAND : [dgrand75@gmail.com](mailto:dgrand75@gmail.com)
- Dominique LEVESQUE : [levesque.dominique@gmail.com](mailto:levesque.dominique@gmail.com)
- Michel ROUSSEAU : [mrousseau-europe@orange.fr](mailto:mrousseau-europe@orange.fr)



Octobre 2022